

Le 9. Avril/95
 Province de Québec } A une assemblée du Comité
 Cité de Steeun } des licences tenue à Steeun au
 lieu ordinaire des séances du dit Comité
 Mardi le neuvième jour d'Avril mil
 huit cent quatre vingt quinze conformément
 à la loi et aux avis donnés, à laquelle
 assemblée sont présents M. M. les
 Echevins W. Labeche & Joseph Sureau
 formant un quorum sous la présidence
 de M. l'Echevin W. Labeche.

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité des licences comme suit. -

Resolu et adopté que le Certificat de
 licence d'auberge soit octroyé à M. M.
 J. B. Retell au N^o 3360 de la rue St. Louis
 Echevin Moreau N^o 1675 St. Jacques
 J. B. Hébert au N^o 205 St. Elizabeth
 Equille Leonard N^o 2156 St. Jacques
 Maurice Surtin N^o 3639 McCarrie
 Philippe Vincent N^o 3361 "
 Echevin Normandin N^o 3536 "
 Lande Lorcis N^o 1675 & 76.77 St. Jacques
 Jules Daigneau N^o 3559 McCarrie
 J. P. Martin N^o 419 St. Genevieve
 James Laberge N^o 2329 St. Jacques

Resolu et adopté que de Certificat de
 licence de Magasin d'apiques impies
 soient octroyés à M. M. Hurdle Barthelemy
 N^o 95 Rue St. Genevieve

Castlesipi }
 M. Sureau }
 Asst Greffe }
 Annie Blouin N^o 2 Rose Odeline
 Alexis Ledue St. Jacques.
 et la séance est levée
 Wilfred Labrie Président

No 6158-
Comité des Licences
ce 9 Avril 1895

P23/E2,111

N^o 6159-

Lettre de M^r
St-Jermain
demandant la
Salle de l'Hotel-
de-Ville pour la
Société St-Jean-Bte
pour le 30 avril
1895-

le 10 avril 1895
YB

St-Henri, 9 Avril 1895
M^r Aimé Gaillet,
Président
Comité de l'Hotel de Ville,
St-Henri

Cher Monsieur,
J'ai l'honneur
de vous prier d'accorder l'usage
de la Salle de l'Hotel-de-Ville,
pour une soirée donnée sous le
patronage de la Société St-Jean
Baptiste, Mardi-Saint, le
30 du courant.

J'ai l'honneur d'être
votre dévoué serviteur
J. J. Germain
Président
Société St-Jean-Bte

P23/E2,111



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 10th April 1895

Jules Beauchamp
Clerk & Treasurer
City of St. Henri

Dear Sir

Re Deposit of Garbage.

I am in receipt of your favor of the 4th inst in reference to above matter, and at once laid your communication before Mr Redfern (Mayor) who instructs me to let you know that the question will be taken up at a special meeting tomorrow night (the 11th inst) and I will advise you of result later on.

Yours Truly

Wm. D. Pinto

Secretary-Treasurer.

N^o 6160 -

Lettre du Secrétaire
Maire de la Ville
de West Mount
Re dépôt de vieillards
sur le terrain & propriétés
de la cité de St-Henri
le 10 Avril 1895
J.B.

P23/E2,111

P23/E2,111



LA PIECE SUIVANTE

EST UNE PHOTOCOPIE

DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

Province de Quebec
District de Montreal

A la Cite de Ste Henri, corporation municipale ayant sa principale place d'affaires en la dite cite de St Henri dit district

Je vous donne par les presentes avis de la part de Andre Bray, entrepreneur, de la cite de St Henri, que le

~~huit~~ — Avril courant il a fait enregistrer suivant la loi sur *la loi sur l'usage des*
ville - six - cent - deux

des plans et livres de renvois officiels pour la paroisse de Montreal, comme d'hemelaga, dit district, un bordereau etablissant qu'il a ete occupe sur le dit heritage aux travaux d'excavation, de construction de murs en pierre et de confection et posage d'une couche de beton (concrete) requis pour l'etablissement et la construction d'un incinerateur pour la dite cite de St Henri: lesdits travaux ne sont pas encore termines sur les ordres contractuels de la dite cite: qu'il a fourni tous les matériaux requis a cette fin et que la valeur des dits travaux est de huit-cent-quatre-vingt-quinze piastres

Indoubte

Montreal 8 Avril 1895

Andre Bray

Reclamant plus haut designe

Nous soussignés tous propriétaires
résidents sur la rue St. Jacques

Avons appris que votre Conseil
était à préparer un règlement
pour un emprunt dans le but
de terminer certain travaux
d'amélioration dans la ville
St. Henri. Nous vous soumettons
humblement que quoique nous
reconnaissons que cet emprunt
et ces travaux sont nécessairement
nous seront dans la pénible position
de l'opposer de toutes nos forces.
attendu que cet emprunt mettra
fin à notre demande selon nous
juste et équitable de redresser la
rue St. Jacques tel que notre requête
le comporte, nous serions disposés
de vous donner notre ferme appui
à condition que vous fassiez
homologuer le plan de la rue
St. Jacques tel que projeté avant
de passer tel règlement. nous
nécessitons pas qu'une appropriation
soit destinée à cet effet pour cette année.

Les signataires de la requête

P23/E2,111

N^o 6162

Requête des citoyens de
la Rue St Jacques (partie
Ouest) demandant le
redressement de ladite
rue St Jacques, tel que
projeté dans une requête
filée avant la présente

ce 10 Avril 1895

J.B.

non avenue

P23/E2,111



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

*N^o 6164 -
Par son commandement
Leur des Prisons & l'Etat
Munis de la somme
de 55 Mill. Québec
le 10^{me} mai 1895
1895*

58 VICTORIA, CHAPITRE 31.

LOI AMENDANT DE NOUVEAU LA LOI RELATIVE AUX JURÉS.

(Sanctionnée le 12 janvier 1895)

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

DES PERSONNES HABLES A REMPLIR LES FONCTIONS DE GRAND JURÉ

1. Le paragraphe 1 de l'article 2618 des Statuts refondus est remplacé par le suivant :

" 1. Tout habitant mâle, ayant son domicile dans une ville ou une cité d'au moins vingt mille âmes, ou dans leur banlieue, qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la valeur totale de plus de six milles piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une valeur annuelle de plus de cinq cents piastres."

2. Le paragraphe 3 de l'article 2618 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :

" 3. Tout habitant mâle, dans les autres parties de la province, ayant son domicile dans une municipalité dont quelque partie se trouve dans un rayon de quarante milles du siège de la cour du district qu'il habite, qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la valeur totale de plus de trois mille piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une valeur annuelle de plus de trois cents piastres."

Grand Jurés

DES PERSONNES HABLES A REMPLIR LES FONCTIONS DE PETIT JURÉ

3. Le paragraphe 1 de l'article 2619 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :

" 1. Tout habitant mâle, ayant son domicile dans une ville ou une cité d'au moins vingt mille âmes, ou leur banlieue qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la valeur totale d'au moins deux mille piastres, mais de pas plus de six mille piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une valeur annuelle d'au moins deux cents piastres, mais de pas plus de cinq cents piastres."

4. Le paragraphe 3 de l'article 2619 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :

" 3. Tout habitant mâle, dans les autres parties de la province, ayant son domicile dans une municipalité dont quelque partie se trouve dans un rayon de quarante milles du siège de la cour du district qu'il habite, qui est porté sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeubles de la valeur totale d'au moins quinze cents piastres, mais de pas plus de trois mille piastres, ou comme occupant ou locataire d'immeubles d'une valeur annuelle d'au moins cent vingt piastres, mais de pas plus de trois cents piastres."

Petits Jurés

5. Le paragraphe 2 de l'article 2618 des dits Statuts refondus est amendé en y ajoutant les mots : " ou dans le district de Pontiac " après le mot : " Bonaventure " dans la troisième ligne.

6. Le paragraphe 4 de l'article 2620 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant :

" 4. Celles qui sont arrêtées, ou sous caution, sur accusation de trahison, ou de crime punissable par plus de deux années d'incarcération ou de la peine capitale ou qui en ont été convaincues.

7. Le paragraphe 14 de l'article 2621 des dits Statuts refondus est amendé en y ajoutant les mots suivants : " du quinze mars au premier décembre de chaque année. "

8. L'article 2621a des dits Statuts refondus, tel qu'ajouté par la loi 53 Victoria, chapitre 34, section 2, et amendé par la loi 53 Victoria, chapitre 35, section 1, est remplacé par le suivant :

" 2621a. Un bureau appelé : " bureau de révision " est chargé d'examiner et de reviser les listes des jurés et de les renouveler, s'il y a lieu de le faire d'après l'article 2622.

Ce bureau est composé :

1. Dans les districts de Québec et de Montréal, du juge des sessions de la paix, du shérif et du greffier de la couronne ;

2. Dans les autres districts, du shérif, du greffier de la couronne et du registraire, — le mot registraire, pour telles fins, s'entendant du registraire pour la division d'enregistrement où se trouve le chef-lieu du district judiciaire.

Quand il y a dans un district plus d'un juge des sessions de la paix ou plus d'un shérif, ou dans la division d'enregistrement du chef-lieu plus d'un registraire, celui des dits juges des sessions, shérifs et registraires dont le nom patronymique est le premier dans l'ordre alphabétique formera partie du " bureau de révision. "

Le député-shérif est *ex officio* le greffier de ce bureau et doit personnellement et sans aide en remplir les devoirs.

Les séances de ce bureau ne sont point publiques. "

9. L'article 2634 des dits Statuts refondus, tel qu'amendé par la loi 53 Victoria, chapitre 34, section 7, est remplacé par le suivant :

" 2634. Ces listes des grands et petits jurés se font par le bureau de révision, en inscrivant l'un après l'autre et sans interruption, dans des registres tenus à cet effet, le nom de la première personne dans chaque extrait qui est délivré au shérif, (en commençant par l'extrait de la municipalité dont le nom, abstraction faite des mots : " Saint ou Sainte ", quand ils s'y trouvent, est le premier dans l'ordre alphabétique et ainsi de suite, suivant le dit ordre), puis le nom de la seconde personne, et ainsi de suite, à tour de rôle, jusqu'à ce que les noms de toutes les personnes, portées sur chaque extrait, soient épuisés.

Si le nombre des personnes portées sur chaque tel extrait excède le nombre porté sur d'autres, le bureau prend successivement de chaque extrait contenant un nombre de noms plus élevé, un nombre proportionnel de noms, de façon que les jurés de chaque municipalité puissent être répartis sur toute liste de manière à correspondre, aussi près que possible, à la proportion qui existe entre le nombre total des jurés dans cette municipalité et le nombre total des jurés portés sur la liste.

Pour les fins du présent article, chaque quartier d'une cité ou d'une ville contenant au moins vingt mille âmes est censé être une municipalité distincte, et l'énumération des noms des habitants de tel quartier est censée être un extrait dans le sens dans lequel ce mot est employé dans le présent article. "

10. Les formules A et B de la loi concernant les jurés, dans les dits Statuts refondus, sont amendées en ajoutant après le mot : " rue ", dans la troisième colonne des dites formules respectivement, les mots : " et quartier. "

11. Dans les trois mois de la mise en vigueur de la présente loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier de toute municipalité locale, sise en tout ou en partie dans les quarante milles du siège de la cour du district dans lequel cette municipalité est située, fera dresser et délivrera gratuitement au shérif de ce district un extrait du rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité, contenant les noms de toutes les personnes inscrites sur ce rôle, qui sont domiciliées dans cette municipalité et qui, en vertu des dispositions concernant les jurés et jury, contenues dans les Statuts refondus ainsi qu'amendées par cette loi, remplissent respectivement les conditions exigées pour être grands et petits jurés.

Le bureau de révision procédera ensuite sans délai à faire la liste des jurés, tel que prescrit par l'article 2633 des dits Statuts refondus, ainsi que remplacé par la loi 53 Victoria, chapitre 34, section 1, et amendé par la loi 53 Victoria, chapitre 35, section 2.

12. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

P23/E2,111

CITIZENS' LIGHT & POWER CO.

TELEPHONE 1557.

OFFICE, THE TEMPLE,

MONTREAL, 11 Avril 1895.

Corporation de St-Henry

Messieurs:

Ci-jointes veuillez trouver
notre compte pour ce quartier finissant le 1^{er}
Courant.

Vous sommes à faire imprimer des
blancs de rapport pour notre Carboniseur inspecteur
Les Rapports vous seront envoyés tous les jours, afin
que vous puissiez vous rendre compte de l'état de
l'éclairage pour chaque nuit.

On vous a informé hier qu'il y
avait 3 ou 4 sockets à réparer dans la grande
salle de l'Hotel de ville. Nous ferons ces
réparations aujourd'hui même.

Très bien dévoués

Citizens Light Power Co

E. Craig, gérant

N^o 6165-

Lettre de Citoyen Leghe
& Tower boy Re son
compte de trimestre
du 1^{er} Avril 1895
ainsi que reparations
et amelioration par
systeme d'electricite
ce 11 Avril 1895
YB

Can & Belange

P23/E2,111

P23/E2,111

Montreal 10 Auit 1895

Reçu du Greffier de la Cité de Ste Anne
La liste des Grands & Petits Jures telle
qu'amendée conformément à la loi
la susdite liste reçue ce jour



J.P. Thibaudreau
per G.B. Sheriff

P23/E2,111

N^o 6166-

Recu du Sheriff
de la cité de Montréal
Re liste des grands &
petits juries en vertu
de la 58. Victoria C.

ce 11 Avril 1895

J. K.



P23/E2,111

Telephone Bell 2953.

E. Guerin, B.A., B.C.L.

F. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. S. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building,

Nos. 208, 209, 214 & 215 (2nd Flat).

Montreal, 10 Avril

1895

A Monsieur Jules Beauchamp

Greffier de la Cite

de St Henri P.Q.

Monsieur:-

Je vous inclus une lettre que je viens de recevoir de Messieurs McGibbon & Davidson, Avocats de la Compagnie d'assurance "The Manufacturers &c", dans la cause de Pelletier VS. La Cité de St Henri.

Vous verrez par le contenu de cette lettre que la Compagnie d'Assurance considère la ville de St Henri responsable et qu'elle est prête à payer le plein montant de son assurance.

Veillez donc convoquer ~~laxxillx~~ une assemblée du conseil et faire décider si la Ville entend continuer l'action pour le surplus, car je comprend que la veuve exige une somme additionnelle de \$1000, pour régler la cause.

Veillez me communiquer la décision du conseil, et ce quellequ'elle soit, le plus tôt possible car Lafortune, Avocat de la Demanderesse menace de prendre jugement par défaut

Votre Tout Devoue:-

Jac Madore

P23/E2,111

Bell Telephone Bell 2053.

Cable address "Montgibb"

GIBBON & DAVIDSON,
ADVOCATES.
R. D. MCGIBBON Q.C.
PEERS DAVIDSON.
TELEPHONE N° 2807

New York Life Building

Montreal April 6th, 95 189

M.

J. A. C. Madore Esq.

Messrs Madore & Guerin.

Montreal.

Dear sir & Confrere,

PELLETIER -v- TOWN OF ST HENRI.

In this accident case, our clients, the Manufacturers Accident Insurance Company have come to the conclusion that the town is liable for the accident, and they are therefore willing to pay \$1000.00, their full liability under the policy, and hand over the defence of the action to the Town authorities.

We think it better to notify you in the first instance, and should be glad if you will call and see us during the day.

Yours faithfully,

R. D. Gibbon & Davidson

P23/E2,111

N^o 6167

Lettre de J. A. C.
Médor & Manufacture
des Occidentaux
121, rue de la Bie
dans l'affaire de
P. Desautels & C^o

ce 13 Avril 1895

JAC

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt. Je suis allé à la messe et j'ai vu que vous n'étiez pas là. Je suis allé à la messe et j'ai vu que vous n'étiez pas là. Je suis allé à la messe et j'ai vu que vous n'étiez pas là.

Yours faithfully,
J. A. C.

Montreal April 11th 1895

Dear Sir,

I have arranged with Zepherin
Pied'homme about the lot 10929
Parish of Montreal and he has returned
it to the State. The deeds are now being
registered.

I enclose you the Chek of the State
to pay the arrears of taxes 1891. 1892. 1893
1894 + arrear, amount \$76.88, and for
arrears of school taxes 1891. 1892. 1893.
1894. to 30 June 1895 \$16.35 - \$93.23.

Please return to me the accompanying
accounts receipted.

I am

Yours truly
M. Nolan. de Liste

M. Jules Beauchamp
Secretary Treasurer
Municipality
1895

Montreal April 11th 1895

Dear Sir,

I have arranged with Zepherin
Pied'homme about the lot 10929
Parish of Montreal and he has returned
it to the State. The deeds are now being
registered.

I enclose you the check of the State
to pay the arrears of taxes 1891. 1892. 1893.
1894 + arrear, amount \$76.88, and for
arrears of school taxes 1891. 1892. 1893.
1894. to 30 June 1895 \$16.35 - \$93.23.

Please return to me the accompanying
accounts receipts.

I am

Yours truly
M. Nolan. de Lisle

M. Jules Beauchamp
Secretary Treasurer
Commissary
1895

P23/E2,111

N^o 6168-

Lettre de M. N. Delisle
payant taxes de 3^e classe
sur un terrain & reprenant
la dite propriété N^o off.
929-

le 13 avril 1895

[Signature]

P23/E2,111

Montréal 11^e Avril 1895

Au Conseil de l'Hotel de Ville St. Henri.

Messieurs.

Nous sommes allés hier visiter votre salle de l'Hotel de ville dans le but de en obtenir le permis d'avoir une soirée Dramatique et musical, le 13^e jour de Mai 1895 et dans cette salle, si vous consentez a nous la louer, veuillez m'écrire de suite et m'expliquez les conditions dont vous exigez pour l'occasion.

S'il vous ^{plait} pouvez ceci en consideration et m'en repondre le plus ^{zeilly} tôt possible.

adresse

Adelard Dionne
478 Amherst
Montréal.

Je demeure

Adelard Dionne Sec. Cor.
Club Dramatique Fraternelle
dans le Drame en 6 actes
de l'Insurrection du Nord-Ouest en 1885
Louis David Riël.

P23/E2,111

N^o 6169-

Lettre du cercle
Dramatique Thémelle
demandant le bonage
de la salle pour le
13 mai 1895

le 13 avril 1895

713

H. de Ville

Greffier de la Cour du Recorder
Hôtel-de-Ville.
Montréal, 30 Octobre, 1894

À la Révérende Sœur Directrice de
l'École d'Industrie de Montréal

Ma Révérende Sœur,

Les enfants Lénisa et Agnès
Larivière sont de St^e Henri, P.Q. Le Recorder
n'a signé l'ordonnance que comme juge de paix
ayant juridiction en dehors de la ville de
Montréal et, à la demande du maire F. Da-
gervais de St^e Henri. Veuillez, s'il vous plaît,
adresser le compte de la pension au Greffier
de la Ville de St^e Henri, P.Q.

Avec saluts respectueux,

A. Bienvenue

Pour M. le Recorder.

P23/E2,111

N^o 6169a

Lettre du Bon Pasteur
Re-internement
de 2 Enfants pauvres
Larivière par ordre
de M. Daguois Ex-Maire
15 Avril 1895

J.B.



C. J. & M.!

Monastère Prop. du Bon Pasteur
Montreal. 15 Avril 1895.

Monsieur Jules Beauchamp
Greffier, de la Ville de St. Henri.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus
copie d'une lettre de A. Bismontel,
C^o, Greffier de la Cour du Recorder
de Montreal, en date du 30 Octobre
1894, au sujet des enfants Luisa
et Agnès Larivière.

Nous vous envoyons donc leur
compte depuis leur internement à
notre Ecole Industrielle 30 Octobre 1894,
à \$ 5.00 par mois.

Nous avons l'honneur de

P23/E2,111

meus seuscruis.

Monsieur,

Votre bien humble servte

Le Fr. de St. Alphonse de Lévesque
Sup. Prov.

P23/E2,111

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA
GENERAL MANAGER'S OFFICE

3435

LAND DEPARTMENT.

MONTREAL,

April 15

1895

Jules Beauchamp &
Secretary Treasurer
City of St. Henri
St. Henri P.Q.

Dear Sir,

St. Henri Taxes 1895,

Amongst these accounts sent here
I find one against the Oil Sheds, amount-
ing to \$23.10:-

I was under the impression that
I had advised you that Mrs. Stevenson was
the lessee of the Railway for these build-
ings, and ^{that} under the terms of the lease the
taxes are payable by her.

I have sent the account to her
and shall be glad if you will collect
the taxes from her -

Yours truly
W. Beauchamp
per White

N^o 6170

Lettre de Grand Canal
Bay Bay me disant
que c'est M^{rs} Stevenson
qui paie les taxes sur
le canal à l'heure
le 16^{me} Juin 1885
JHB

P23/E2,111

P23/E2,111

HERBERT S. HOLT, PRESIDENT.

W. W. MOORE, SECRETARY.

The Montreal Gas Company.

Montreal, 15th Apr 1895

Jules Beauchamp Esq
Corporation of St Henry

Dear Sir,

Your Note of the 12th Inst enclosing
Bill for Mr Adam duly received

Will you be kind enough to
inform me who gave the Corporation of St Henry the
order for the 4 loads of Macadam. I cannot find
any trace of the same in my Order Book and no
other person except the President and myself is authorized
to do so

I remain

Yours Truly

W W Moore

See

No 6170a

Montreal. Gaz. Coy.
demandant qui
a donné l'ordre
de 4 voyages de
madame.

15 Avril 1895

P23/E2,111

P23/E2,111



Montreal, 15th April 1895.

City of St. Henri

We respectfully request that as we require to know the line of St. Antoine St. - south side - running from the corner of Metcalfe Avenue to the property of the Sisters of St. Anne - the land within those limits being our property - that you direct the proper officials of your City to stake the said line as claimed by the City in order that we may have knowledge thereof & govern ourselves accordingly.

Yours respectfully
For Estate Emara Mackay
Edgar
Executor

N^o 6171-

Lettre de Estate
Ed. Mackay demandant
la ligne de la Rue
St Antoine coté sud
de Metcalfe appartenant
des Soeurs (convent)
le 16 Avril 1895
E.M.



Montreal, 15^e April 1895

City of St. Henri

We respectfully request that as we require to know the line of St. Antoine St. - South side - running from the corner of Metcalfe Avenue to the property of the Sisters of St. Anne - the land within those limits being our property - that you direct the proper officials of your City to stake the said line as claimed by the City in order that we may have knowledge thereof & govern ourselves accordingly.

Yours respectfully
For Estate Edmond Mackay
Edmond Mackay
Esseulot

N^o 6171-

Lettre de Citate
Edmond Mackay demandant
la ligne de la Rue
St Antoine cote Sud
de Metcalfe au terrain
des Soeurs (convent)
le 16 Avril 1895
EM

À Mr le Maire et à M.M Les Echevins de la cité de St Henri

ATTENDU que plusieurs demandes sont faites au conseil de la cité de St Henri pour le louage de la salle de l'Hotel de ville pour représentations dramatique, concerts etc.. nous nous croyons justifiables de vous adresser la présente requete pour les raisons ci-dessous énumérées.

1o Le Cercle de St Henri a fait beaucoup de dépenses et beaucoup de travail pour procurer des amusements par voie de soirées dramatiques à St Henri et nous croyons que le conseil ferait acte de justice en ne louant la salle à qui que ce soit en dehors de St Henri pour des soirées dramatiques, de plus nous croyons aussi qu'il serait bien de n'accorder la salle gratuitement à des gens citoyens de St Henri pour faire donner des concerts avec comédie par des amateurs étrangers vu qu'à part le chant le Cercle est prêt et n'a jamais refusé de se rendre agréable pour des oeuvres de bienfaisance ou nationale, quand demande en a été formulé e, pour ces causes et raisons nous croyons qu'en appliquant ce système protecteur, le Conseil donnerait une nouvelle impulsion au Cercle & qu'il nous soit permis en même temps de soumettre une liste de prix pour le louage de la salle demandant l'usage des décors. Nous demanderions si ce n'est pas trop anticiper que les demandes pour le louage de la salle soient transmises au Cercle pour information afin qu'il n'y ait pas de conflit par exemple le Cercle de St Henri a fixé une représentation pour le 20 Mai, un particulier fait une demande pour le 18 ou 19 du même mois vous comprenez de suite la position du Cercle & du moment que le cercle aura un certain privilège ceci ne sera plus à craindre.

- 1o Pour une séance demandée par les citoyens de St Henri pour oeuvre de bienfaisance par un concert pour usage du rideau de face et une toile de fonds avec cou lisses. \$5.00
- 2o Pour une seance dramatique demandée par des citoyens de St Henri au profit d'une oeuvre quelconque représentée par autres amateurs que le cercle St Henri \$ 30.00
- 3o Pour une seance dramatique demandée par des étrangers a St Henri et représentée par autre que le cercle St Henri \$50.00
- 4o Pour un concert avec comédie en un acte demandé et représenté par des étrangers a St Henri \$ 10.00
- 5o Pour toute fois que la salle sera accordée gratuitement il sera payé une somme de cinq dollars au cercle pour l'usage de la scene, un rideau de face et une toile de fonds mais ce a condition que la salle ainsi accordée le soit a des gens de St Henri et pourvu que ces représentations ne soient pas de drames les montants ci-dessus énumérés sont pour la quote part du cercle.

Il serait bon aussi d'informer le Conseil que le cercle a acheté 300 chaises et que ces sieges ne seront pas a la dispositions des étrangers.

Esperant que le Conseil voudra bien se rendre a nos desirs nous nous sousscrivons

ce 13 Avril / 1895

Le Cercle de St Henri

J. A. S. Longas
Secrétaire

W. S. & B. PARAGON LINEN

M 28 B BVAWCOM JMEM

Le Cercle St Henri

NOTE POUR SONSOCIETAIRES

Parvenir des le conseil vendre plus en reprise a nos desin pas a la disposition des administrés.

Le cercle a recu 200 millions et des que s'écoules ne seront

Il serait bon aussi d'informer le conseil des pour la durée de la période.

No 6172 -
Requête du Cercle
St-Henri re louage
de la salle de l'Hotel
de Ville

le 13 mai 1955
D. H. Viller

Le Cercle St-Henri et l'Hotel de Ville ont convenu de louer la salle de l'Hotel de Ville pour une soirée avec concert le 13 mai 1955. Le montant de la location est de 10.00 \$ et le montant de la location de la salle de l'Hotel de Ville est de 20.00 \$.

Le Cercle St-Henri a demandé par ses administrés un prêt de 30.00 \$ pour une soirée avec concert le 13 mai 1955.

Le Cercle St-Henri a demandé par ses administrés un prêt de 30.00 \$ pour une soirée avec concert le 13 mai 1955.

Le Cercle St-Henri a demandé par ses administrés un prêt de 30.00 \$ pour une soirée avec concert le 13 mai 1955.

Province de Québec

Cité de St-Henri, le 11 Avril 1895.

A Monsieur le Maire et à M. M.
les Echevins de la cité de St-Henri,

Messieurs,

Nous soussignés élec-
teurs et propriétaires du Quartier de
St-Henri de la dite Ville St-Henri,
demandons à votre honorable Conseil; de
bien vouloir faire droit à notre hum-
ble requête antérieure à celle-ci.
La dite requête demandant le
redressement et l'élargissement
de la rue Ste Emélie à 60 pieds
tel que requis par la loi.

En ce faisant, vous
nous épargneres le recours en
loi tout en obligeant vos
humbles petitionnaires.

Joseph Bartheau
Amedée Major
Joseph Desjardins

E. Gougeon

Séverin Goyer
 Magdaine Qui-Mette
 Louis Delorme
 Louis Hottel
 Felix Thriot
~~Monsieur~~ Radey que
 Remie Cartier
 Achilard Charette
 Cybécie Roy
 Joseph Martin
 Ferdinand Goyer
 Emilien Cadieux
 Simjon Côté
 Arthur Damsereau
 Zélie Brier
 Thamasin Duplatrice
 Louis Calard Musier
 Joseph Pouliot
 Paul Lequin
 Téléphore Geoffroin
 Michel Cardinal
 Edouard Le Blanc
 George Rockle
 Joseph Piennene
 Joseph Gammont
 Théodore Dussault
 Théodore Bélanger
 S. Schlybeint
 S. Leberuf
 D. Lajoie
 Jos. Pillemeux
 A. Gravel
 J. B. Gayer
 Albert Cadieux

Narcisse Blain fils
 H. Fichaud
 Polycar Ledne fils
 Elise Goffrion
 Louis Marin
 Louis Turcher
 J. Lavoie
 J. A. Grosseau
 Robert Hubert
 Edméed Lombard
 Victor Groulx
 Pierre Corbeil
 J. V. Robit
 Etienne Versailles
 Felix Auger
 Joseph Roy
 Aphonse May
 Adolard Delisle
 Napoléon Luvée
 Joseph Reves
 Adolphe Lacroix
 George Cote
 H. Lemay
 J. Lehartruel
 Charles Lecomte
 G. Lavolette
 H. B. Ratelle
 Mère Leclair
 Philis Dagenais
 Joseph P. Pierre
 O. Gauthier
 J. B. Demers
 George Coulombe
 Louis Couillard

J. Belanger
 Narcisse Beaudin
 F. A. Lenoir
 H. Dion
 J. M. Moynan
 Jos. LeCavalier
 W. J. M. Sest
 J. L. J. J. J.
 J. L. J. J. J.
 D. Lachance
 A. Bischoff
 M. Jubenville
 J. Gravel
 L. Deroche
 Joseph Lefebvre
 Antoine Lefebvre
 D. Charon
 Joseph Gravel
 Philias Girard
 E. Sabourin
 Louis Lemieux
 Emile Hacheault
 Pierre Maillet
 Lion Laroche
 F. H. St. Amour
 Ernest Lefebvre
 J. B. Harteau
 Julien Charolier
 Stanislas Primeau
 Joseph Gravel
 Napoleon Trichette
 D. Beauharnais
 J. Laroche

N^o 6173-

Requêtes des citoyens de
St-Henri (quartier St-Henri)
demandant le redressement
de la Rue St-Basile jusqu'à
la largeur réglementaire c. a. d.
66 pieds -

ce 17 Avril 1895

J.B.

Comte General

P23/E2,111

A Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins de la Cité de St. Henri

Messieurs.

Sachant que vous en comprendrez l'importance, nous vous demandons de bien vouloir nous poser les trottoirs depuis chez Mr. Riblot jusqu'à la rue St. Ferdinand. L'Etat présent des trottoirs rend difficile l'abord de nos magasins et gêne les pratiques.

Nous espérons donc que vous nous accorderez cette faveur le plus tôt possible.

Nous nous disons Messieurs

Vos très humbles
Dr. J. Mc Duff.
St. H. Depoche.

St. Henri 16 Avril 1895

N^o 6174

Lettre de M. M. S.
M. Duff & H. A. Dupras
Demandant un trottoir
en front de leur magasin
Rue St. Jacques

le 17 avril 1895

[Signature]

P23/E2,111

P23/E2,111

St-Henri 17 Avril 1895-

À M: le Maire & M. M. les Echevins
Messieurs,

J. attire votre attention
sur le fait que je n'ai pas de trottoir en face
de ma propriété située sur la rue St-Jacques
depuis l'automne dernier, cet hiver je n'en ai
pas directement souffert, mais à présent
la position est insupportable; ma maison
est louée et mes locataires se plaignent grande-
ment et avec raison, veuillez donc m'en
voir à remédier à cette état de chose sans
délai et ferez justice à votre

très humble Serviteur

~~Yves P. P. P.~~
Nicolas Deschambault

P23/E2,111

N^o 6175

Lettre de Nicolas
Deschambault de
plaignant qui a
perdu de trottoir enfoncé
de la propriété Rue
St Jacques
ce 17 avril 1895
YKB

EXTRAIT des Registres des BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, faits dans la Paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie, dans l'Île, Comté, et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année mil huit cent quatre vingt quinze,

Le sept Mars mil huit cent quatre vingt quinze, Nous, Pierre Bourdieu, avons inhumé dans le Cimetière de cette paroisse le Corps de Julie Bêlé épouse de Marc Lamoureux notre premier, décédée le cinq du mois courant, âgée de soixante quatre ans, de la peste du Sacré-Cœur. —

Témoin : Prosper Lafliche Curé et Évaute Dupré intendant, qui ont signé, lecture faite.

(Signé) P. Lafliche
 " E. Dupré
 " V. Mary Pêtre

Lequel EXTRAIT, nous soussigné certifions être conforme à l'Original.

Au Séminaire de Montréal,

Ce 9 Mars — 1895.

V. H. Bozelle *Père* S. S.
 Vicaire Curé de N. D.

7 Mars 1895

Extrait mortuaire de
Julie Bebe épouse
de M^{re} Lamoureux

P23/E2,111

N^o 6176-

Extrait Mortuaire de
Dame Julie Belecque
Epouse de M. Lamoureaux
ce 17 avril 1895

J. B.

P23/E2,111

N^o 6177-

Lettre de Pierre Collin
demandant si c'est
l'intention du Comité
de se réengager de
Nouveau

le 17 avril 1895



Saint-Henri 17 Avril 1895.

Monsieur Le Maire &
Messieurs les Échevins de la
Cité de Saint-Henri.

Je n'ai pas besoin de vous
dire que voilà la belle saison
qui s'annonce, mais je me
permettrai pourtant de vous
demander si vous avez l'in-
tention de me continuer votre
confiance & de me réengager
pour une autre année.

En vous priant Messieurs de me
donner une réponse aussitôt que
possible, j'ai l'honneur de me sou-
crire

Votre obéissant serviteur

Pierre Collin

A Monsieur le Maire et M.M. Les Echevins de la Cité de St Henri
Messieurs

Conformément a une résolution passée en date du Neuf
Avril je suis autorisé a vous transmettre un état du Passif
et de l'actif du Cercle St Henri d'après le détail ci annexé
le total de la valeur des biens meubles du Cercle se monte a
Deux mille cent trente six Dollars .

Il vous sera facile de constater que notre balance en caisse
est nulle et l'explication est que notre constitution dit qu'
aucun fonds en argent ne pourra être établi a l'actif du Cer-
cle et si en aucun temps les recettes s'élèvent a plus de \$50
audessus des dépenses le montant doit de suite être appliqué
sur achat de toiles etc.

Comme vous pouvez en juger le Cercle a fait du progres de-
puis trois ans et a rendu des services signalés a la jeunesse
qui aime a développer les connaissances utiles et pratiques et
c'est avec orgueil que nous disons que les gens qui composent
le Cercle qui sont aujourd'hui au nombre de trent cinq sont
tous d'une conduite exemplaire et grace a une discipline sévère
le décorum le plus parfait regne dans toutes nos réunions.
Nous avons des demandes d'admission en grand nombre mais vu
la limite requise par les reglements nous ne pouvons pas ac-
quiescer a toutes les demandes, mais nous nous proposons d'ad-
mettre des membres honoraires et nous offrons au Conseil et re-
clamons l'insigne honneur de compter ses membres comme honorai-
res du Cercle St Henri ceci aura pour effet de démontrer que
notre Association n'est pas seulement dans un but frivole com-
me quelques uns semblent l'entendre et s'il était permis a ces
personnes d'assister a nos réunions ils verraient que tout en
s'amusant on peut faire des grandes choses, des choses serieu-
ses et pratiques pour l'avenir.

Qu'il me soit permis en terminant de demander
au Conseil son appui et sa protection qui d'ailleurs n'a jamais

P23/E2,111

fait défaut dans le passé et confiant dans l'avenir, Je me
souscris,

Votre tout dévoué.



Secrétaire du Cercle St Henri

Trésorier du Cercle St Henri

P.S. Vu certaines améliorations que nous sommes à faire, nous
demandons la permission de mettre une porte, établissant une
communication de la Salle de L'hotel de Ville à l'allonge neuve
de la bâtisse et le Cercle fera les travaux à ses frais si le
Conseil le juge à propos.



Humblement soumis ce 18 Avril 1895

Secrétaire

L

-----CERCLE ST. HENRI-----

INVENTAIRE

Fev. 18, 1895

1	Livre de minutes.....	\$ 8.00
1	Emblier.....	.50
1	Timbre.....	.35
1	Set de rideaux d'avant scene, complet avec anneaux et barres.....	12.00
1	Boite (Photograph)---"Les deux Chantel".....	.50
10	Chaines ---"La Cause Celebre".....	1.50
1	SET de chaines et poteaux d'avant-scene.....	3.00
	CABLES et CORDES..... (divers).....	3.00
	OUTILLAGE comprenant : 4 Marteaux 2 Tournevises 1 Wrench 1 Egoine 1 Lime 1 Meche 6 Serres-----	3.00
	FERRONNERIES---Boltes, -Vis, -Clous, -etc, etc,.	2.00
1	Reflecteur pour rampe.....	.35
12	" " " ".....(ferblanc).....	.25
	APPAREILLES A GAZ.....	.50
4	Drapeaux.....	1.00
1	Rouleau de toile cirée.....	1.00
1	Coffret.....	.50
1	Eponge.....	.25
3	Boites en ferblanc.....	.50
2	Plumeaux, 1 Balai, 1 Porte-poussiere.....	2.00
	CARTOUCHES.....	.25
24	VERRES.....	1.00
2	Carafes.....	1.00
8	Disques en verre de couleurs.....	1.20
3	Assiettes.....	.30
1	Saliere.....	.05
3	Poignards.....	.25
1	Miroir.....	8.00
1	Couteau a toile.....	.05
1	Pinte de terebentine.....	.25
	Peinture blanche.....	.25
1	Chandelier.....	.10
3	Rideaux champetre.....	1.25
3	Masques.....	.45
1	" ---"Le Bessu".....)J.ABD.T.(((((((...)	.50
1	Lampes de couleurs---"Electriques".....	2.25
14	" ordinaires ".....	10.50
	Appareilles portatifs pour electricite avec reflecteurs.....	4.00
1	Timbre..... (Gong).....	10000
1	Poele a gaz.....	.50
1	Chaloupe.....	6.00
1	Arbre.....	2.00
12	Bancs.....	6.00
	Bois de charpente bancs, etc, etc,.....	10.00
	Cracheirs.....	.50
	Tube de caoutchouc.....	3.00
	Transporte	

	2	
	Montant rappers	109.85
2 Echelles.....		6.00
2 Tables.....		3.00
1 SET DE SALON.....chez Ad. S.....		50.00
1 Batterie electrique.....		2.00
RAMPE (Complete)"Electrique et Gaz".....		60.00
PLATEFORMES.....Salle.....		50.00
2 Rideau bleu...(Complet).....		12.00
Rideaux de portes.....		1.00
5 Rouleaux.....		40.00
Lampe electrique, Gaz et Reflecteurs (Plafond)		4.00
BOIS pour confection du theatre, scenes, etc,		150.00
DECORS:-----		
1 Draperie.....		5.00
1 Bordure.....		3.00
1 Rideau de face.....		50.00
2 Tormenters.....		20.00
2 Ciels.....		6.00
1 Set complet "Scene de salon".....		80.00
1 " " " " " salle.....		60.00
1 " " " " " cuisine.....		60.00
1 " " " " " prise.....		80.00
6 Coulissses de bois.....		60.00
2 Balustrades.....		20.00
1 Set rustique complet (cabans).....		5.00
1 Scene de char.....		20.00
1 " " cottage.....		12.00
1 " " maison (exterieur).....		12.00
1 " d'eglise (").....		12.00
1 " de pont.....		12.00
4 " " rochers (Decoupees).....		8.00
2 " (Pots de fleurs, decoupees)....		4.00
3 Courants d'eau.....		3.00
1 Scene de reve, en toile metallique(Tres-dispendieux)...		40.00
4 Coulissses de pierre---(ruines)....		8.00
1 Drop de Rue.....		40.00
1 " " Jardin.....		30.00
1 " " Sous-bois.....		30.00
1 " " Mer.....		4.00
1 " " Station de chemin de fer... 27.00		
1 " " Champ de bataille avec cou- lisses non-decoupees.....		58.00
1 " " Rocher.....		30.00
1 Tapis.....(LA SCENE).....		10.00
1 "(Rechange).....		1.00
1 Table pour grimeur.....		1.00
1 Cloche.....		1.50
2 Miroirs.....		.20
"INSIGNE DU CERCLE ST. HENRI"-----		18.00
	Transporte	

*Compte rendu de la Commission des Spectacles
pour l'année 1932-1933
Le Secrétaire
E. H. Lapierre*

	Montant rapporte	1318.55
"PIECES"---(Tragedies, Drames, Comedies, etc,)		
Les Deux Chantel, (Manuscrit).....		75.00
Silver King, ".....		100.00
Paul Kauvar, " (J.A.D.T.).....		100.00
Benedict, ".....		100.00
Les Ruines du Chateau Noir, (arrange).....		25.00
Le Medecin des Pauvres, ".....		25.00
- Le Bossu, - - - - - ".....		25.00
Jacques le Bandit, - - - - - J.Ed.D....		25.00
Lewis Prantz, - - - - - (Nap.S.)..		100.00
Les Etouffeurs de Londres, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
Jean Vaubaron, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
Les Orphelines de la Charite - - - - -		1.00
Les Fiances d'Albano, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
L'Avocat des Pauvres, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
Maison du Baigneur, - - - - - (J.A.D.T.)		.50
Le Marin de la Garde, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
Jean Bart, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
Robert Surcouf, - - - - - (J.A.D.T.)		25.00
Les Mysteres du Temple,.....		.50
Jean Vaubaron,.....(deux sexes).....6		3.00
Les Deux Orphelines.....		.50
- Le Bossu,.....6 Copies--J.A.D.T....		3.00
Les Enfants du Capitaine Grant,.....		.50
L'Expiation?.....		.50
Garcia Morena,.....		.50
Joachim Murat,.....		.50
Le Sonneur de St. Paul.....		.50
Robert Macaire,.....		.50
L'Homme de la Foret Noire,.....		.50
Les Pirates de la Savane,.....		.50
La Priere des Naufrages,.....		.50
Le Forgeron de Strasbourg,.....		.50
Le Naufrage de la Meduse,.....		.50
Jean le Maudit,.....		.50
15 -----Comedies-----		5.00
	TOTAL	\$ 2088.05

Silver King Version Anglaise 22.00
Bande du Cheval Noir 1.50
Cartouche
Boucanier

Une Cause Celebre - - - - - 25.00
\$ 2113.05
28.50

Nous certifions que cette inventaire
ci dessus mentionnee pour le montant
de Deux mille cent-treize Dollars et 5 cents
(\$ 2113.05) est conforme, en foi de quoi
le President et le Secretaire signent ce
jour de Fevrier en l'annee dix huit-
cent quatre vingt-quinze A. D.

M. Seneca President
J. D. Tougas Secretaire.
E. H. Lefebvre Tresorier

Revenus divers du Cercle St. Henri
au 31 Decembre 1894

Feby 1891	Octroi du Conseil	# 250.00
	30 Soirees @ \$35 ⁰⁰ chacune	1050.00
	Louage des decors	20.00
	Don J. Bt. Cazalais	5.00
	Contribution volontaire des membres	605.00
	Dettes Diverses	206.00
	Total =	<u># 2136.00</u>

J. A. S. Lougas
Secrétaire.

E. M. Lefebvre
Trésorier.

No 6178-

Lettre rapport de
lactif & Tassif du
Cercle St. Henri
au 31 Dec 1894
ce 18 Avril 1895

Comité H. Ville

P23/E2,111

Province de Québec A une assemblée du comité Général de la
 Cité de Ste-Henri Conseil de la cité de Ste-Henri, tenu a Ste
 Henri, au Lundi maie des assemblées du dit
 comite, Jeudi, le dix huitième jour d'auil conformé-
 ment Mil huit cent quatre, vint cinq
 d'ailleurs, convoquée conformément a la loi, de laquelle
 assemblée son present

Alfred Legue
 W. L.
 J. B.

Mr. Mr. les Echevins Eugène Guay, W.
 Salicrue, A. A. Bernard, Joseph Genival A. Chénier
 D'Elonne, formant un quorum veu l'absence
 de Mr. le Maire & de Mr. le Proc. Maire il fut résolu
 a l'unanimité que Mr. l. Echevin W. Salicrue
 agisse comme président de la présente assemblée
 Il est ordonné & statué ce qui suit
 Savoir:—

Le compte de Mr. G. D. Siviigny & Co
 au montant de \$37.90 est présenté le comite
 reconnaît de voir sur le dit compte sus mentionné
 que le montant de \$2.70 qui sont identifiés et qu'il
 est prêt a le lui payer et que tout a la balance du compte
 qui est de \$35.20 il ne peut le reconnaître que a preuve
 du contraire. Adopté a l'unanimité—

Il est résolu a l'unanimité que Mr. le chef
 J. M. Massy soit et est par la présente nommé
 inspecteur de pain et l'autoriser a peser tout le
 pain qui il juge nécessaire de peser et ce dans n'im-
 porte quelle circonstance tant chez les boulangers que
 dans chez Marchands Epiciers ~~de~~ et dans les
 limites de Ste-Henri—

Il est résolu a l'unanimité après l'ou-
 verture des soumissions pour habelléments de la
 brigade de feu & Police que les pantalons soit
 accordés a Mr. Dorland David au prix \$54.50 la
 paire— et pour habits a Mr. L. A. Picard au prix
 de \$94.50 la pièce le tout a la satisfaction du chef

chef du département de feu Police et que le
le chef se fasse un habillage comme or-
dinaire & convenable et que le sursis en soit conté

Heut présentée
M. L.
Y. B.

La question de la Sabriton lithographe Coy.
demandant au conseil de la cité de St-Henri ce
que ledit conseil seroit disposé à faire envers la dite
Cie pour venir s'établir dans les limites de la cité
de St-Henri, après discussion sur la motion

A été accordé
M. L.
Y. B.

Il est proposé par M. l'Échevin Joseph
Senechal et secondé par M. l'Échevin Alfred
Leduc qu'une offre de \$8000.⁰⁰ comme bonus
à la dite Cie plus une exemption de taxes locales
seulement pour la période de vingt années
en plus la Cie se conformant au règlement & règlement
de la dite cité de St-Henri et toutes autres conditions
à intervenir dans la présente convention si
il y a lieu.

Pour la motion M. M. les Échevins Joseph Senechal
Alfred Leduc & A. A. Bernard
Contre la motion M. M. les Échevins Adrien
Blonde & Eugène Guay.

Motion adoptée -
Et la séance est levée.

(Jules Blanchamp)
Sec. G. B.

Wilfrid Labrieche
Président

N^o 6179
Assemblée du conseil
Général du Conseil
Re Bonus à Sabriton
Lithographe Coy. & C^e
le 18 Avri 1896

Province de Québec) A une assemblée du comité de l'eau
 Cité de St-Henri (Eclairage du Conseil de la Cité de
 St-Henri tenue a St-Henri au lieu
 ordinaire des assemblées du dit Comité le mardi
 le dix-neuvième jour d'Avril Mil huit cent
 quatre-vingt-neuf conformément à la
 loi à laquelle assemblée sont présents
 Messrs. les Echevins Eugène Guay, Ls. Mr.
 General & Alfred Leclerc formant un quorum
 sous la présidence de Mr. l'Echevin Eugène Guay
 et Mr. le Maire étant présent

Il est résolu ce qui suit savoir
 Le compte de la Citizens Light & Power Coy
 est présenté pour le trimestre expirant
 le 31 Mars 1895 s'élevant au montant
 de \$ 2523x50:-

Il est résolu à l'unanimité que
 Mr. l'inspecteur soit autorisé à faire
 arroser les rues qui seront jugés nécessaires
 d'être arrosés d'après les instructions de Mr.
 le Président du dit Comité de l'eau & Eclairage

Mr. Brais étant présent pour discuter son
 Compte d'Eclairage, consent à faire la réduction
 de \$ 36.00 pour les 16 lampes incendiaires additionnelles
 dans la salle de l'Hotel de Ville et la Cie fait abandon
 aussitôt pour l'avenir des dites 16 lampes incendiaires
 et le greffier est autorisé à payer à la dite
 compagnie le dit montant de \$ 2287.⁵⁰/₁₀₀ étant
 la balance du compte après déduction faite ~~de~~

Et la séance est levée

*copie transmise
 au 2^e Bureau
 le 22 Mars 1895
 J.C.*

(Yules Beauclercq)
 Secrétaire

Eugène Guay
 Président

N^o 6180.

Assemblée du comité
de l'Éau & d'égout de
Conseil de la cité de St-Henri

tenue le 19 arié 1895

JRB

P23/E2,111

Province de Québec }
 Cité de St-Henri } Licences du Conseil de la Cité de St-Henri
 tenue a St-Henri au lieu ordinaire des
 assemblées dudit Comité. Vendredi le dix-neuvième
 jour d'Avril mil huit cent quatre vingt
 quinze conformément a la loi a laquelle
 R. M. L. Beland }
 M. Lelouch }
 L. M. J. }
 J.B. }
 assemblée sont présents, M. M. Les Echevins
 L. M. Senecal & Joseph Senecal formant
 un quorum sous la présidence de M.
 L. Echevin L. M. Senecal & M. le Maire
 est présent a ladite Assemblée —

Il est ordonné ce qui suit

Les ~~pres~~ licences suivantes sont présentées
 et ~~reçues~~ le Comité recommande au Conseil de
 vouloir bien ratifier lesdites licences. Savoir
 au Joseph Chering licencé d'auberge au N°
 93 de la Rue St-Denis, d'une Licencé au
 N° 2144 de la Rue St-Jacques et licences de
 Magasins (Chopine impériale a M.
 Francois Verrier au N° 622 de la Rue St-Antoine
 Henri Dupont au 33 de la Rue Langelier
 St. Paulin au N° 71 Rue Rose Delina
 Octave Cheoin au N° 2102 Rue St-Jacques
 Yvonne Denis au N° 2170 — — —
 Willrod Lobue au N° 85 Rue St-Marguerite

Et la Searge est levée

L. M. Senecal, President

(Jules Beauchamp)
 Secrétaire

N^o 6181-

Assemblée du comite
des Licenses du bouvier
de la cite de St-Henri
tenue le 19 avril 1895
JTB

P23/E2,111

P23/E2,111

HOTEL-DE-VILLE,
No. 5 Place St. Henri.

CITE DE ST. HENRI:

St. Henri, le 19 Avril 1895
à mes Messrs J. J. Agnini
à Messrs les Echevins
Alfred Leduc, W. Labreche, Arme Tailleur
L. Arsenault, M. Senecal, J. Senecal
& Adolome St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général, ~~des Licences~~ ^{notés au ville} ~~sur~~ éclaircissement du Conseil
de la Cité de St. Henri qui aura lieu
ce soir Vendredi, le 19 courant,
à 8 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas si il-vous plaît d'y
assister

Votre tout dévoué,

Jules Beauchamp
Greffier et Trésorier

SUJET :-

Je soussigné Isaac Doonick Constable
 de la Cité de St Henri
 et résidant dans la Cité de St
 Henri certifié par les présents
 et fais rapport sans aucun
 ment l'office y ne se disant
 rien faire d'Avril courant j'ai
 signifié à M. Le Maire, et à M.
 Les conseillers mentionnés dans
 le présent avis un Double d'écrit
 de chacun d'eux en parlant
 et en laissant le Double à
 une personne raisonnable de
 leur Domicile respectif en la
 Cité de St Henri

En foi de quoi j'ai signé et
 donné le présent rapport pour
 servir et valant ce que de Droit

St Henri 19 Avril 1895

Isaac Doonick Constable Spécial

Province de Québec } Annuaire public de la Comté Jérial
 Cité de St-Henri } Du conseil de la Cité de St-Henri, tenue
 à St-Henri au lieu ordinaire des assemblées
 dudit comté, Vendredi, le dix-neuvième
 jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt
 quinze conformément à la loi de laquelle
 assemblée sont présents Messieurs le Maire
 C. Y. Aguin & M. M. les Élus Messieurs Le M. Sénécal
 Eugène Jéray, Joseph Sénécal, Alfred Leduc
 D. A. A. Bernard, W. Leduc, & Delorme
 Pierre Baillargeant formant un quorum sous
 la présidence de Mr le Maire -

Il est ordonné & Statué ce qui suit
 savoir -

La cause de la poursuite de M. Martineau
 Aubry pour taxe d'affaires est présentée
 il est résolu à l'unanimité que M. Aubry
 paiera sa taxe d'affaires sans frais -

La cause de M. W. Vézina poursuivie
 pour sa taxe d'affaires est présentée, ledit
 W. Vézina ~~refusa de payer sa taxe d'affaires~~
~~avant et avant de payer~~ paiera sa taxe
 d'affaires & la moitié des frais -

La cause de M. Jotique Lauriault
 qui est poursuivie pour sa taxe d'affaires
 est présentée ledit Lauriault paiera sa
 taxe d'affaires avec la moitié des frais -

La cause de M. Edmond Paulue qui est
 poursuivie pour sa taxe d'affaires est présentée
 ledit Paulue paiera sa taxe d'affaires et la
 moitié des frais -

La cause de M. Adolphe Leduc qui est
 poursuivie pour sa taxe d'affaires est présentée
 il paiera pour ses chevants et la moitié des
 frais -

De chevants }
 C. J. A.
 H. B.

La cause de M^r Philippe Vincent qui se
poursuivit pour sa taxe d'affaire est présentée
le dit P. Vincent paie sa taxe d'affaire moins
chambre voiture + ~~une partie~~ ^{moitié} des frais en sus

La cause de M^r G. J. Heil qui est
poursuivie pour sa taxe d'affaire est présentée
il est décidé que M^r Heil sera déchargé de sa taxe
et la corporation paiera les frais en liquidation
de compte au le patron du bureau

La cause de M^r Albini Vagi qui est
poursuivie pour sa taxe d'affaire est présentée
le dit M^r Vagi paie sa taxe d'affaire et la
moitié des frais -

La cause de M^r Moise Vian qui
est poursuivie pour sa taxe d'affaire est présentée
le dit M^r Vian est exempté de sa taxe et le
bureau payant les frais et M^r Etienne
Lacoste devra immédiatement être notifié
d'avoir à payer au lieu et place de Moise Vian -

M^r H. A. Paradis se présente et expose
qu'il vendait que seulement le produit de
sa ferme et qu'il n'entendait pas en faire un
commerce direct le dit M^r Paradis paie
quatre ~~dix~~ dollars pour sa taxe -

La cause de M^r Hubert Giroux qui est
poursuivie pour son cheval ^{voiture} est présentée
le dit M^r Giroux paie sa taxe et la moitié des
frais -

La cause de M^r D. Riell est présentée
il devra payer sa taxe d'affaire de 1894 @ 1895
de suite et les frais payable par la Ville

La cause de L. Malette est présentée
il devra payer la moitié de sa taxe sans frais

La cause de M^r F. Finaud est présentée
il est exempté sa taxe et la Ville payant
et voir à collecter Lebeuse à la place

11 Sept/50
E. J. A.
yB

P23/E2,111

La cause de Delle Caylais panna
\$500 pour tout d'affaire & les frais 60^{cts}
Et la somme est levée

G. J. Syrin Président

N^o 6182-

Assemblée de Comité
Général du Conseil
de la Cité de St-Henri
tenue le 19 Avril 1895

J.B.

P23/E2,111

P23/E2,111

Cable address "Montgrès"

McGIBBON & DAVIDSON.
ADVOCATES
R.D. McGIBBON Q.C.
PEERS DAVIDSON.
TELEPHONE NO 2807

New York Life Building
Montreal, April 19, 1905

189

Jules Beauchamp, Esq.,
Secretary & Treasurer,
St. Henri.

Dear sir:-

RE CARON v ST. HENRI

You will remember that this is an action for the death of plaintiff's husband, named Péguire, who was killed on the morning of the 11th of October last, by an electric wire near Marion Avenue.

We some time ago wrote your Inspector Laparré to, if possible, obtain the attendance of the witnesses at our office, but we have heard nothing from him.

We would like very much to see the following:-
Ernest Craig, 179 Rue de l'Église, Côte St. Paul (works with Citizens Life & Power Co.); Edmond Yanotot, 26 Turgeon St.; Oliver Thurston, 505 Centre St. (employed by Bell Telephone Co.); E. Verville, 94 Turgeon St. (works for Bell Telephone Co.); Fritz Jansen, 63 Marin Avenue (works with Tombyll & Co. Marin Ave); A. Gregoire, 67 Darling Street (works for Montreal Street Railway); Sidney Davis, 198 Basalle Ave. (foreman Royal Electric Works); Thomas Rogers, 477 Prince Arthur Ave; Dieudonne Gilbert, 582 Notre

P23/E2,111

J. B. 2.

Dame Street (Motor man Montreal Street railway); O. Lalonde,
43 Marin Street.

As you are aware this is a very important case,
and we are extremely anxious to personally see these witnesses and
ascertain exactly what they can say. We can see them at any time
provided you give us half an hour's notice. They need not all be
here at once, but can come severally as convenient.

yours very truly,

W. G. Sullivan & Davidson

N^o 6183-

Lettre de M^r. Gibbon

Davidson

Re témoin de la

course de Dégumie

tue accidentellement

par un fil électrique

ce 19 avril 1895

J. J. J.

P23/E2,111

Canal Office
 Montreal, April 22/95

Sir,

I am instructed by Mr Ernest Marceau, Superintending Engineer of Canals, to notify you that it is not the intentions of the Department of Railways & Canals to allow the Canal Banks to be used as a public thoroughfare.

Therefore it is my duty to notify you, that in future your Municipality will be prohibited from using the North Side Bank, above Cote St Paul, Bridge as a thoroughfare.

I have the honor to be
 Sir
 Your obedient servant,
 Homay. Esq
 Lacine Canal

J. Beauchamp Esq.
 Sec. Municipality St Henri.
 St Henri.

N^o 6184-

Lettre du Surintendant
du Canal La Chine (J.
Bonney) défendant de se
servir de la barge du canal
en haut du pont de la Côte
St. Paul pour y passer
et comme passage public

Le 23 Avril 1895

J. B.

P23/E2,111

P23/E2,111

HOTEL-DE-VILLE,
No. 5 Place St. Henri.

CITE DE ST. HENRI:

St. Henri, le 23 Aout 1895
M. J. L. G. G.
à M. M. les Echevins
delalote de

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général du Conseil
de la Cité de St. Henri qui aura lieu
Mardi Prochain, le 23 courant,
à 8 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas s'il-vous plaît d'y
assister.

Votre tout dévoué,

M. J. L. G. G.
Greffier et Trésorier

SUJET:-

Révisions et accep-
tation des comptes.

Je soussigné Isaac Daoust Constable
 Spécial de la Cité de St. Henri et
 résident en la dite Cité de St. Henri en
 vertu par les présentes et fais rapport
 sous mon serment d'office que le
 vingt-troisième jour d'Avril courant
 entre onze heures et dix-huit heures
 à M. Le Maire et M. M. les Chevaliers
 mentionnés dans le présent avis un
 double d'icelui en portant et en faisant
 le double de chacun d'eux à une personne
 raisonnable de leur famille à leur
 domicile respectif en la dite Cité
 de St. Henri

En foi de quoi j'ai dressé et
 donné le présent rapport pour
 servir et valoir ce que de droit

St. Henri 23 Avril 1845

Isaac Daoust
 Constable Spécial

Am. Louis Gauthier
 St. Henri 1845
 No 61842

P23/E2,111

St-Henri 23 Avril 1895

M. le Maire et M. M. les }
Échevins de la Ville de St-Henri }

Messieurs,

Veillez donc, s'il vous plaît à me faire faire un
trottoir en front de ma propriété, située Rue St-Jacques et de vouloir
bien aussi remplir le terrain qui est très bas aussi en front
de ma propriété qui se trouve les conséquences de mon
Expropriation et je n'ai fait dire aucune sortie, mes
locataires sont tous rendus et ne veulent pas être en un
état de cherté. Confiant dans votre esprit de justice
je me soucie Messieurs

Votre très humble serviteur
D. Jos Lenoir

P23/E2,111

N^o 6185-

Lettre du D^e Jos. Lavoie
demandant un trottoir
et d'élever le muron de
la rue suivant la loi

Ce 25 avril 1895-

JLB

23 mai 1895
 Province de Québec }
 Cité de St-Henri }
 de Ville de la Cité de St-Henri, tenue à St
 Henri au lieu ordinaire des assemblées du
 dit Comité, Mardi le vingt-troisième jour
 d'Avril mil huit cent quatre-vingt-quinze
 conformément à la loi, à laquelle assemblée
 sont présents M. M. les Députés A. Carrière
 & Eugène Guay formant un quorum
 sous la présidence de M. le Député A. Carrière
 le M. le Maire étant présent assiste au dit
 Comité

Il est résolu ce qui suit savoir
 La demande du Cercle Club Dramatique Fraternel
 de Montréal demandant l'usage de la salle pour le
 13 mai prochain 1895 est présentée. En réponse
 à la susdite demande M. le Juge est autorisé
 à répondre au M. de Cléon Dionne Sec. Correspondant
 du Cercle Club, que le Club aura la salle de l'Hotel
 de Ville pour le 13 mai prochain 1895 moyennant
 \$25.00 pour loyer de la salle & \$5.00 pour l'usage du
 Rideau & autres appareils et ce payable huit jours
 avant le dit 13 mai prochain au Juge de la Cité
 de St-Henri, sans quoi elle sera considérée comme non faite.

La demande du Cercle St-Henri pour
 l'usage de la salle de l'Hotel de Ville pour repri-
 sentation le 20 mai prochain & le 24 Juin
 prochain leur est accordée à l'unanimité.

Le Comité prend connaissance d'une
 requête du Cercle de St-Henri de le louage de
 la salle pour différentes représentations et que
 que le Cercle ainsi que du tableau au tarif par
 le Cercle expose dans leur demande la dite
 demande est déférée au même Comité de l'Hotel
 de Ville pour y rencontrer le Cercle et en
 à un arrangement convenable

N^o 6186-

Assemblée du comité
de l'Hôtel de Ville de
la Cité de St-Henri
tenue le 25 Avril 1895

J.P.

Elle seance est levée
à 10 heures
Président
Secrétaire

P23/E2,111

P23/E2,111

HOTEL-DE-VILLE,
No. 5 Place St. Henri.

CITE DE ST. HENRI:

St. Henri, le 23 Avril 1895
M. Lacombe
à M. M. les Echevins A. Taddei
Adelme & Cuy Guay
nos membres de l'Hotel
de la Ville de St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés, d'assister à une Session de Comité
Hotel de ville du Conseil
de la Cité de St. Henri qui aura lieu
Mardi 23 courant, le 23 courant,
à 8 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas s'il-vous plaît d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Jules Daulhamp
Greffier & Trésorier

SUJET :-

Location de la Salle

Je soussigné J. Doouet, constable
 Special de la Cite de St-Henri
 et resident en la Cite de St-Henri
 certifie par les presentes et fais
 rapport sous mon serment d'office
 que le Vingt-troisieme jour D'Avril
 courant entre Onze heures et Midi
 j'ai signifie a M. Le Maire et a
 M. M. Les Echevins de la Cite de
 St-Henri un double d'icelui en
 portant et en laissant le double
 de cho cun d'eux a une personne
 raisonnable de leur famille a leur
 domicile respectif en la Cite
 de St-Henri

En foi de quoi j'ai dressé et
 donné le present rapport
 pour servir et valoir ce que
 de droit

St-Henri 23 Avril 1895

J. Doouet

Constable Special

P23/E2,111

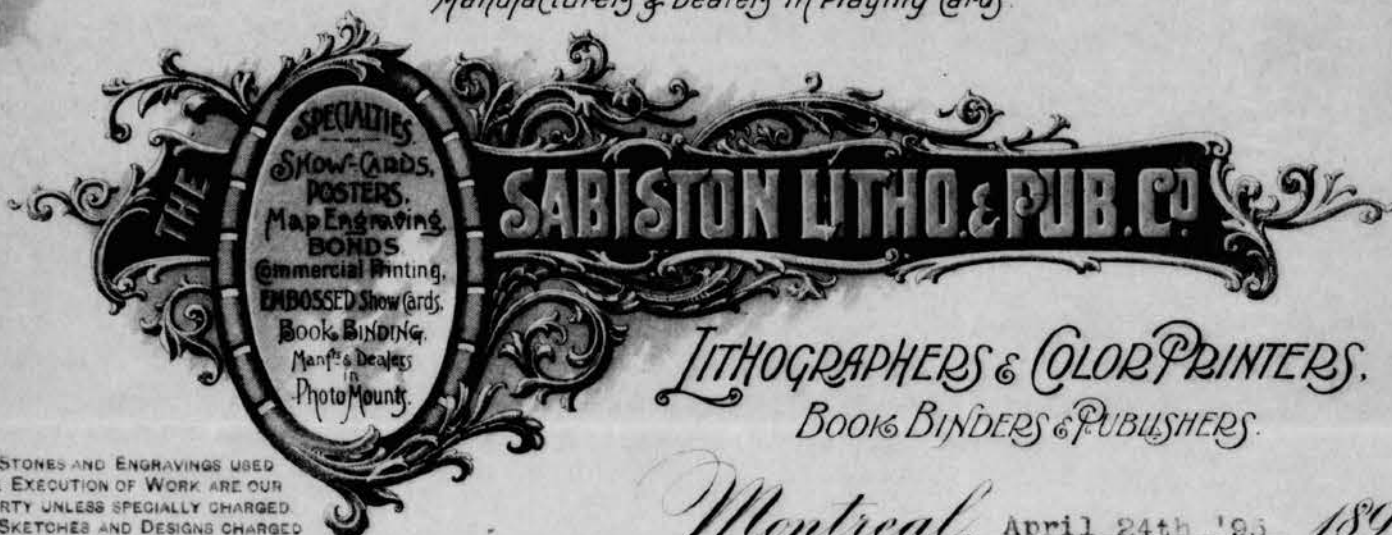
No 6186 a

Nris Comite
General

Paris 1845

P23/E2,111

Manufacturers & Dealers in Playing Cards.



ALL STONES AND ENGRAVINGS USED
IN THE EXECUTION OF WORK ARE OUR
PROPERTY UNLESS SPECIALLY CHARGED.
ALL SKETCHES AND DESIGNS CHARGED
UNLESS ORDER TO PRINT BE GIVEN.

Montreal, April 24th 1905 189

To His Worship the Mayor and
Members of the Council,
of the Town of St. Henri.

GENTLEMEN:-

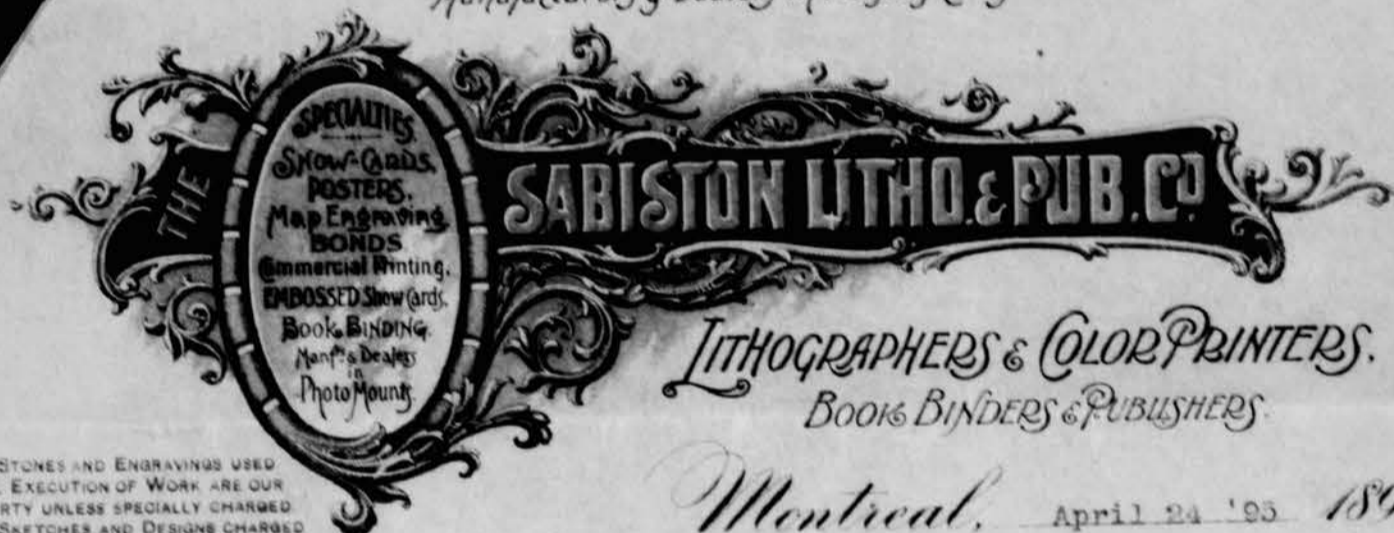
Referring to my interview with some of the Members of
the Council, also that of my agents ~~with~~ attendance at the Council
Meeting last Thursday evening, I note that your Council in
committee passed a resolution agreeing to grant an exemption from
ordinary taxes for twenty years and to grant a bonus of Eight
Thousand Dollars (\$8000.)

I beg to submit for your consideration the following, viz:-
That you grant me exemption for ten years and give a bonus of
Fifteen Thousand Dollars (\$15000) in accordance with my offer
based upon the wages sheet as presented viz: \$65000 to \$75000 per
annum, and I propose the following modification:-

That if at the end of five years it is found that the wages paid
amount to double the above figures, you will grant us a further
exemption from taxes of ten years, or twenty years in all, dating

P23/E2,111

Manufacturers & Dealers in Playing Cards



ALL STONES AND ENGRAVINGS USED
IN THE EXECUTION OF WORK ARE OUR
PROPERTY UNLESS SPECIALLY CHARGED.
ALL SKETCHES AND DESIGNS CHARGED
UNLESS ORDER TO PRINT BE GIVEN.

from the date of the factory being built.

I further propose that instead of an all cash payment your Council pay \$5000 cash now and give four notes of \$2500 each, dated 1, 2, 3 and 4 years, with interest at the rate of your debentures.

I trust that you will give the matter your special consideration at to-night's meeting and if possible close the matter, as I have an offer from an adjoining municipality tendering more advantageous terms, and I do not wish to keep these other friends in abeyance too long. I may say however in conclusion, that I would prefer, for personal reasons to locate in your city; as many of my employees earn good wages, they would in all likelihood become property owners and rate payers of a much superior class than the hands employed in ordinary factories.

Yours truly,

A. Sabiston

N^o 6187-

Lettre de M^r. Sabiston
établissant ses conditions
de bonis &c pour
l'établissement de son
école dans les limites
de St-Henri

14 Avril 1895

M. H.

Comité general



P23/E2,111

*Law Offices
Madore & Guerin.*

*Edmund Guerin, B.A., B.C.L.
J. St. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.
M. G. La Rochelle, B.A.*

Advocates

BELL TELEPHONE 2955

*New York Life Building,
Place d'Armes Square.*

ROOMS - 208-209-213-214

Montreal 25 Avril 1895

Liste, des comptes recus de la Cité de St Henri en Décembre '94 pour collection des arrérages &c, avec détail de ce qui a été fait-

- ✓ Alfred Trevetick----- taxes de 1892 payées
- ✓ Adolphe Paquette ----- cause pendante
- ✓ Louis Deneau ----- Taxes de 1892 payées
- ✓ Hormisdas Charron ----- Ordre reçu de Mr. Beauchamp de discontinuer cette cause-frais \$ 18.15
- ✓ The Butchers ice Co ----- Compte paye en plein-
- ✓ Succession F.V. Moseley ----- à compte reçu, la balance devant être payée dans le mois de Mai '95
- ✓ Adolphe Fichaud ----- Jugement pour \$ 116.53
- ✓ Leon Houle ----- Ordre reçu de Mr. Magenais, ex-Maire, de discontinuer cette cause, frais \$ 23.70
- ✓ Martial Aubry ----- do do frais \$ 17.90
- ✓ Alex Deseve Sr. ----- do de Mr. Beauchamp, Frais \$ 28.60
- ✓ Marie Martin, Vve P. Dorice ---- Jugement pour \$ 16.85
- ✓ Maria Quinlivan Vve G.B. Durkum-Ordre reçu de Mr. Beauchamp de suspendre procédés-
- ✓ Maxime Lajoie ----- Taxes de 1892 payées-
- ✓ Omer Labelle ----- Jugement pour \$ 29.98
- ✓ Selvenir Gohier ----- Payé en plein-
- ✓ Alphonse Way ----- Jugement pour \$ 8.68
- ✓ Parmelia Morse épouse de J.P. Beaudoin ----- Jugement pour \$ 24.32

P23/E2,111

New Officers
Edmore & Guerin.

Edmund Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.
M. G. La Rochelle, B.A.
Advocates

BELL TELEPHONE 2955

New York Life Building.
Place d'Armes Square.

ROOMS - 208-209-213-214

Montreal *April* *18*

- ✓ Joseph Deneau ----- Payé en plein
- ✓ Alphonse Desjardins ----- Cause pendante
- ✓ Celina Chaboillez Vve J.B.C
Charbonneau ----- Jugement pour \$ 77.31
- ✓ Polydore Leduc Jr. ----- Taxes de 90-91-92- payees en 1893
\$ 8.07
- ✓ Philibert Trudeau ----- Jugement obtenu le 27 Janvier 1893
pour \$ 19.63, Taxes de 89-90-91-92
- ✓ T. Lenoir Rolland ----- rien de fait, informations requises
- ✓ Francois Thibault ----- Taxes de 91-92- payees en Janvier '93
- ✓ Adolphe Bibault ----- Jugement obtenu le 11 Janvier 1894
pour \$ 19.36
- ✓ William Drysdale ----- Taxes de 90-91-92- payees en Jan-
vier 1893- \$ 30.39

MONTREAL, 25 AVRIL 1895

No 6187a

J. B. Madou
Acte de la perception
des annes de taxes
de l'annee.

25 Avril 95

P23/E2,111

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de y mentionné.

le _____ jour de _____ 189

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts refondus de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire.

No. _____

LICENCE D'HOTEL

DISTRICT ELECTORAL DE Hochelaga

REQUETE DE

Edmond Chénier et

Hollmann Houllier

Hotel au N° 2026 de

la rue St Jacques

en la cité de St-Henri

rejeté

Province de Québec. Nous, soussignés, électeurs municipaux, résidant en la cité de St-Henri
District de Montréal } Arrondissement N° 2A dans la Division électorale de Hochelaga
certifions par les présentes que Edmond Chénier et Hollmann
Hôtelier résidant au N° 2026 de la Rue St Jacques

de la cité de St-Henri dans le comté de Hochelaga N° 2A
qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans le dit Arrondissement N° 2A
est personnellement connu de chacun de nous; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation; qu'il est
qualifié pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est question contient le logement
exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit; que nous avons visité ou
connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour
les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.

DONNÉ sous nos seings, le _____ jour de _____ 189

NOMS ET SIGNATURES.	RÉSIDENCES.
F. X. Gagnon x	103 Rue St ^e Marguerite
Ch. Larue	N° 104 St ^e Marguerite
J. B. Remy	99 St ^e Marguerite
J. S. Visina Neveu x	N° 75 " "
E. Rogé x	N° 33 " "
W. Labergs x	63 St ^e Marguerite
C. Cadieux x	" 57 " "
J. Piché	55 " "
M. Blech	55 " "
Joseph. Chertwano	31 " "
Louis Rill	29 " "
J. Boy	15 " St ^e Marguerite
J. Gauthier	255 " St ^e Ambroise
J. Caron	33 " St ^e Marguerite
Louis Gauthier	12 " St ^e Philippe
A. Bernard	16 " " "
M. Bouchard	14 " " "
Berdimand Trumblez	18 " " "
J. B. Lorrain	25 " " "
J. E. Simard	30 " " "
M. Guimet	22 " " "
M. Laurière	80
Moise Provost	88
Karcasse Lemaire	122 " " "
Joseph Benoit	2 St ^e St ^e Raphaël
Rive	44 St ^e Philippe
J. G. Lefebvre	13 St ^e Philomenne
Armand Brunet	105 St ^e Philippe
Lorde	9 St ^e Jean-Baptiste
L. Cantin	122 St ^e Phillette

P23/E2,111

NOMS ET SIGNATURES.

RÉSIDENCES.

Prouince de Québec.

District de

Sachez tous par ces présentes que nous

de

et

du même lieu, nous sommes obligés envers sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS, en monnaie légale et courante du Canada, savoir : le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'était obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou un lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette Licence doit être en vigueur l sus-nommé

paie

toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné pour tout délit ou infraction à la Loi des Licences de Québec de 1878 et ses amendements, relativement aux maisons d'entretien public, et en accompli et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont et pourront être établis à cette égard par l'autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes nos Seings et Sceaux, ce jour de 189

Assermenté, Signé, scellé et délivré en présence de

Je, soussigné, certifie sous mon serment que les noms & signatures ci-dessus sont celles d'électeurs municipaux, résidant en la cité de Ste Anne dans le dit arrondissement No. 2A les signataires formant un quart des électeurs municipaux du dit arrondissement

Assermenté devant moi à Ste Anne ce 22 ième jour de aui 1895 N. Brissette

J.P. Fichaut Juge de Paix.

Prouince de Québec. District de Montréal

JE, Edouard Chénier dit Lallemant, résidant au No 206 de la Rue St Joseph en la cité de Ste Anne dans le district électoral de Hochelaga

désirant obtenir une licence pour tenir un hôtel dans le dit arrondissement No. 2.A du dit district électoral de Hochelaga après serment prêté, déclare que je suis qualifié à tous égards suivant la loi, pour tenir un hôtel.

Assermenté devant moi, à Ste Anne ce 22 ième jour de aui 1895 Edouard Chénier dit Lallemant

J.P. Fichaut Juge de paix.

(L.S.)

(L.S.)

(L.S.)

Conseiller.

P23/E2,111

Au Maire & Conseillers

St. Henri de Montreal

P. Q.

Montreal

24th. Avril, 1895.

Messieurs,-

Je, soussigné, sollicite de nouveau par la présente une "licence" d'Hotel au N° 2026 Rue St Jacques, en cette circonstance Je vous refere respectueusement aux soussignes residents de la Localite qui sont consentant que cette licence me soit accordée. Espérant que vous serez assez bon de prendre ma demande en consideration,

Je demeure votre tout devoue,

E. Lallemant

Repete

24 avri 1895

*Auguste E. Lallemant
Demandeur de licence au
N° 2026 de la Rue St
Jacques*

N° 6188-

N O N.

RESIDENCE.

<i>Isidore Vary</i>	<i>3329</i>	<i>Notre Dame</i>
<i>Zotique d'aberge</i>	<i>3372</i>	<i>" "</i>
<i>Alchth Haupt</i>	<i>3320</i>	<i>" "</i>
<i>Alexander Campbell</i>	<i>3318</i>	<i>" "</i>
<i>P. Diamond</i>	<i>3298</i>	<i>" "</i>
<i>Louis Lemarrie</i>	<i>3288</i>	<i>Notre Dame</i>
<i>L. P. S. G. G.</i>	<i>3254</i>	<i>" "</i>
<i>St. Joseph</i>	<i>3250</i>	<i>" "</i>
<i>J. Foley</i>	<i>3240</i>	<i>" "</i>
<i>Joseph Gumeau</i>	<i>3236</i>	<i>" "</i>
<i>G. B. G.</i>	<i>3234</i>	<i>" "</i>
<i>J. A. Brown</i>	<i>3227</i>	<i>" "</i>
<i>J. Charbonneau</i>	<i>3243</i>	<i>" "</i>
<i>R. H. H. H.</i>	<i>108</i>	<i>Atwater Ave</i>
<i>Leon Houle</i>	<i>808</i>	<i>Aber</i>
<i>G. C. J. J.</i>	<i>102</i>	<i>St John St</i>
<i>W. W. W.</i>	<i>99</i>	<i>Lacrosse St</i>
<i>J. B. Newton X</i>	<i>98</i>	<i>St-Marguerite</i>
<i>W. W. W. X</i>		<i>St-Antoine St</i>
<i>J. H. G.</i>	<i>57</i>	<i>St-Jean</i>

P23/E2,111

Edmond Dubuc

Philip Barry

John Barry

Patrick Foley

Geo. Dickinson

Louis Remondet

144 St-Philippe St

644 St-Antoine St

57 St-Corneille St

99 Laurox

3315 Notre-Dame

348 Becheville

P23/E2,111

Montreal April 12/95

ESTATE de LISLE,
29 FRASER BUILDINGS
45 ST. SACRAMENT ST. MONTREAL,
M. NOLAN de LISLE,
MANAGER.

Dear Sir,

In answer to your letter of the
11th inst regarding lots No 890, 889 of the
Parish of Montreal in St. Henri for the purpose
for the continuation of St. Jean street as per plan
prepared by J. C. Vanier. Same prepared on
behalf of the Estate de Lisle to accept your offer
of \$20 per foot, that is for 283 feet of lot No 890
and 3531 feet of lot No 889 - besides the cost
of the drain opposite lot No 889, and
proportion of same on lot No 890.

The money can remain on mortgage in
the hands of the Municipality for 5 years
at 5% without option of redemption before.
The Municipality to pay the costs of the said
government tax ^{Capital} Copy of the mortgage to the
seller.

J. C. Vanier }
S. H. Vanier }
S. H. Vanier }
M. Nolan de Lisle }
Administrator Estate
A. H. de Lisle }

P23/E2,111

Montreal April 22/95

ESTATE de LISLE,
23 FRASERS BUILDINGS
45 ST. SACRAMENT ST. MONTREAL,
M. NOLAN de LISLE,
MANAGER.

Dear Sir,

In answer to your letter of the
11th inst regarding lots no 890. 889 of the
Parish of Montreal in St. Henri for the purpose
of the continuation of St. Jean street as per plan
prepared by J. C. Vanin. I am prepared on
behalf of the Estate de Lisle to accept your offer
of \$10 per foot, that is for 883 feet of lot no 890
and 3531 feet of lot no 889 - besides the cost
of the drain opposite lot no 889. and
proportion of same on lot no 890.

The money can remain on mortgage in
the hands of the Municipality for 5 years
at 5% without option of redemption before.
The Municipality to pay the costs of the said
government tax ^{and} Copy of the mortgage to the
seller.

Jules Beauchamp }
Secretary & Treasurer }
St. Henri }
J. Nolan de Lisle }
Administrator Estate }
A. L. de Lisle }

P23/E2,111

N^o 6188/2

Lettre de M^r N. Delisle
Re terrain a été
exproprié pour le Parc
St-Jean

ce 24^{me} avril 1895

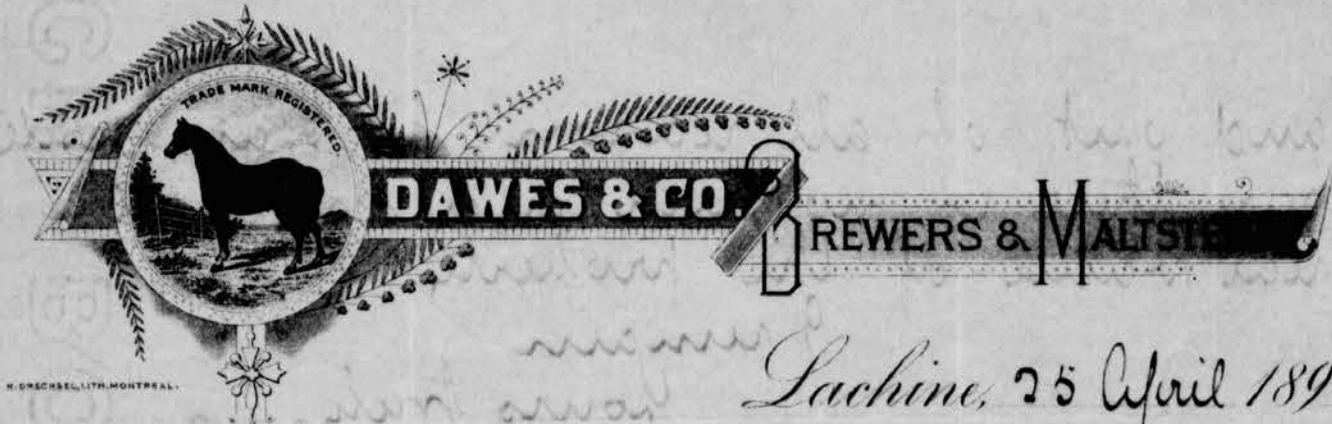
J.B.

P23/E2,111

T. A. DAWES.

J. P. DAWES.

A. J. DAWES.



Lachine, 25 April 1895.

Mr. Jules Beauchamp
Treas. City of St. Henry, Que.

Dear Sir,

On looking over the accounts for taxes for current year against the Estate late Alfred Brown, I notice that you have included the following lots which are no longer in the hands of the Estate, viz - No. 62 sold Mr. J. Labille, Nos. 28, 29 and part of 39 sold Mr. J. Ducloux, and part of 23, 24, 58, 59, 63, part of 64, part of 99, 100, 101 & part of 127 taken over by Corporation of St. Henry for the opening of St. John Street. You will please check these over and let me know if correct. I was very much surprised indeed at the increase of more than \$25000.⁰⁰ in the valuation of the Estate property over last year's valuation. I think it most unfair

P23/E2,111

and out of all reason, as I am quite
sure there is no such increase in the
real value of the property.

I remain

Yours truly,
James P. Dawes
Always right.

N^o 6189-

Letter de M. J. P. Dawes
Re lots vendus a
la cite de St-Henri
& autres

le 26 avril 1895

J.P.

P23/E2,111

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L. L. B.
LOUIS CODERRE, L. L. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 24 avril 1895.

Reçu de la cité de St-Henri,
la somme de trois cent cinquante
et quatorze francs et $\frac{15}{100}$ c. en
fajnet de notre relation
sans graver.

L'Officier des Abattoirs de Montreal,
P. J. Dubreuil
ou Trésorier

6184a

Recu de la
Cité St. Henri
de la

Union des abat-
toirs de Montréal

2^e c.
24 Avril 1895

P23/E2,111



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 26th April 1895

Jules Beauchamp Esq
Clerk & Treasurer
City of St-Henri

Dear Sir

Re Deposition of Garbage

Since writing you this am. Councillor J. B. Palmer who had this matter in charge, called on me and says that in negotiating with you as to cost of dump &c. it was fully understood that the payment of the sum you asked for rental, would cover in full, all possible or probable claims for damages that might arise or be caused by the deposition of our garbage at the places named in the agreement.

Will you kindly confirm this point, in writing, so that I can submit it to our Council when the matter comes before them on 6 May.

Obliged

Yours Truly
Wm. H. H. H. H. H.
Secretary-Treasurer.

P23/E2,111



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 26th April 1895

Jules Beauchamp Esq
Clerk & Treasurer
City of St. Henri

Dear Sir

Re Deposition of Garbage

I have to acknowledge receipt of your favor of the 25th inst, intimating that your Council has passed a resolution granting the Town of Westmount the privilege of depositing its garbage on the dumping ground of St. Henri, at an annual rental of Five Hundred Dollars.

In reply have to say that your letter will be laid before our Council at its 1st meeting on 6 May '95 & an answer sent you

Yours Truly
J. H. Hinton
Secretary Treasurer.

N^o 6190-

Lettre du Secrétaire
de Westmount Re
Départ de Vidange
et descendant de
Spécifier l'emploi de
tous dommages qui
pourrait encourir la
cité de Westmount
le 27 Avril 1895

YB

P23/E2,111

Province de Québec } A une assemblée du comité des licences
Cité de St-Henri } Du conseil de la cité de St-Henri, tenue à

St-Henri au lieu ordinaire des assemblées du
dit comité, le Jeudi le vingt troisième jour
d'Avril mil huit cent quatre vingt quinze
conformément à la loi à laquelle assemblée
sont présents M. M. les Echevins W. Lalonde
Jas. Senecal & L. M. Senecal formant un quorum
sous la présidence de M. l'Echevin W. Lalonde

Il est résolu ce qui suit savoir

- Il est procédé à l'examen des certificats de
licences d'auberge & de magasin savoir (desquels il y a)
1^o M^{me} Vézina au N^o 3770 de la Rue Notre Dame
Alphonse Archambault au N^o 1116 Rue St-Victoire
Y. B. Desautels au N^o 64 de la Rue St-Augustin
Marcelin Proumelle au N^o 2046 Rue St-Jacques
2^o pour licences d'auberge recommandées au conseil, savoir
Lucien Bombin au N^o 3432 de la Rue Notre Dame
Ls. boulevard Dupuis au N^o 275 de la Rue St-Ambroise
Edward McDonald terrain de la batterie

Comité des Licences
St-Jacques
St-Philippe
W. L.
Y. B.

Walter Armstrong 3616 Rue Notre Dame
Adolphe Piel au N^o 2014 ~~Rue~~ St-Jacques + 194 St-Philippe
Hubert Giroux au N^o 3487 de la Rue Notre Dame
En ce qui concerne le certificat de licence d'auberge
de M. Ed. Benjamin dit Lallemant au N^o 2026 de
la Rue St-Jacques il est résolu à l'unanimité
que le dit certificat soit renvoyé à une autre
assemblée pour plus ample information

Et la séance est levée

(Julien Beauchamp)
Secrétaire

Wilfrid Labriche
Président

N^o 6191

Assemblée de comité
des Sciences tenue
le 26 avril 1895

JTB

P23/E2,111

Province de Québec } A, une assemblée du comité de l'Hotel de Ville
 de la Cité de St-Henri } de la Cité de St-Henri, tenue à St-Henri, au
 lieu ordinaire des assemblées du dit comité
 Vendredi, le vingt sixième jour d'Avril mil
 huit cent quatre vingt quinze, conformément
 à la loi, à laquelle assemblée sont présents
 M. M. Le Chevalier Armand Caillif, Eugène
 Guay & Adolphe Delorme formant un quorum
 sous la présidence de M. Le Chevalier Armand Caillif
 Président du dit comité -

par le Cercle
 St-Henri

Il est ordonné & résolu ce qui suit savoir
 Proposé par M. Le Chevalier Eug. Guay secondé
 par M. Le Chevalier Ad. Delorme que l'échelle
 de prix ou tarif soumis à la Comité pour
 le louage des décor de la salle de l'Hotel
 de Ville soit adopté dans son entier et
 soit reconnu le seul en force dans le lieu
 excepté en cas exceptionnel.

Adopté à l'unanimité
 Proposé par M. Le Chevalier Armand Caillif
 & adopté à l'unanimité que permission
 soit accordé au Cercle St-Henri de
 pratiquer une ouverture amovible
 de leur théâtre à l'allongé neuve de
 l'Hotel de Ville.

Le Comité recommande au Conseil
 l'adoption du présent rapport de Comité
 et enjoint tous les membres en même
 temps de devenir membres honoraires
 du Cercle conformément à la demande
 du dit Cercle.

Contresigné et la séance est levée
 M. Armand Caillif
 Assis Guay Armand Caillif Président

N^o 6192-

Assemblée du comité
de l'Hotel de Ville
tenue le 26 avril 1895

J.B.

compte rendu

P23/E2,111

Province de Québec } une assemblée du Comité Juicial de
 Cité de St-Henri } Conseil de la cité de St-Henri; tenue à St-Henri
 au lieu ordinaire des assemblées du dit Comité
 Vendredi le vingt sixième jour d'Avril mille huit cent
 quatre vingt quatre, conformément à la loi, à
 laquelle assemblée sont présents Son Honneur
 le Maire E. J. Aquin & M. M. les Echevins Eugène
 Gray, Aimé Carlefer, A. Delorme, Alfred Leduc
 W. Lalonde, D. A. A. Bernard & Joseph Senechal
 & L. M. Senechal, formant un quorum sous la
 présidence de M. le Maire -

Il est donné & Statué par résolution
 du Comité, comme suit, savoir: -

+ Il est proposé par M. l'échevin A. Delorme
 secondé par M. l'échevin A. A. Bernard que M. le
 Jéfère Guérou soit & est autorisé par la présente à
 convoquer une assemblée des contribuables de la
 Cité de St-Henri pour Lundi prochain le 29 courant
 pour 8 heures du soir dans la Salle de l'Hotel de Ville
 afin de fournir l'occasion aux contribuables
 de discuter l'opportunité de ~~proposer~~ d'accorder un
 bonus de \$1500000 à la Saberton Lithographique

& amendement

~~proposé~~ M. l'échevin Eugène Gray propose en
 secondé par M. l'échevin que la
 question du bonus à la Saberton Lithographique soit
 renvoyé jusqu'à ce que tous les manufacturiers
 déjà existants qui ont des de bonus & exemption
 de taxes aient fait leur rapport tel que voulu
 par la loi - La motion principale du consente-
 ment du proposant & secondé est retirée &
 l'amendement est aussi retiré -

X M. l'échevin A. Carlefer secondé par M. l'échevin L. M. Senechal que la question de l'ordre
 bonus de M. A. Saberton soit défini à mercredi
 prochain le 1^{er} Mai 1895 -

Pour

M^r Eugène Juvay dissident

La question de M^r Joseph Fortin est
présentée en ce qui regarde sa maison et tout
en avant des bornes dans laquelle elle est

M^r L'écuyer L. M. Senecae propose seconde
par M^r L'écuyer Eugène Juvay qu'une somme
de \$200x00- soit alloué à M^r Jos Fortin pour le recule
de sa maison située sur la Rue de qui le tout.
suivant la loi et en considération de tous dommages
qui pourraient en résulter M^r L'écuyer De Coellepe
dissident ~~et by sea~~

Et les séances est levée

(Jules Blanchamp)
Secrétaire

E. J. Juvay Président

N^o 6193-

Assemblée de
Comité Juvial
tenue le 26 avril 1895

[Signature]

St-Henri 29 avril 1895

à M. le Maire et à M. M.
les Échevins de la Cité de St-Henri

Messieurs,

Étant sur le point de faire
de grandes réparations à ma maison
et comme je sais que je suis sur le
niveau de la Rue St-Jacques que
vous devez l'approprier pour l'élargisse-
ment de la dite Rue St-Jacques
veuillez donc voir à prendre arrange-
ment avec moi dans le plus court
délai si vous ne pouvez me payer
de suite je puis vous attendre en
me payant intérêt au taux de 6%
par an, sans quoi je vais commencer
à faire des réparations et qui
vous occasionneront beaucoup
plus de dépenses qu'en le faisant
de suite.

J'ai l'honneur d'être
Merveilleux
Votre tout dévoué
L. Dupin Barolette, père

P23/E2,111

N^o 6194

Lettre de Louis Pepin
dit Parolette, père
demandant d'être
exproprié de suite

le 29 Avril 1895

[Signature]

Déposé au
Comité Général

Comité des finances

Cité **Ville de St. Henri.**

A T.J. Aquin *Maire, et M.M.*
 L.M. Senecal, Jos Senecal, Alfred Leduc W. Labreche,
 A.A. Bernard, Aimé Taillefer A Delorme,
 & Eug Guay

Tous Conseillers Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le vingt neuvième
jour du mois de AVRIL mil huit cent quatre-vingt-quinze
à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir:

1o Question des finances Re Debentures

2o Octroi de licences d'auberges et de magasins

3o Reception de rapport de comité

4o Etude du bonus Sabiston

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce
 de Avril
 jour d'

vingt septieme

189

Jules Beauchamp
 Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Isaac Daoust Constable
 Spécial de la Cité de Ste-Henri et ven-
 dant dans la dite Cité de Ste-Henri cer-
 tife par les présentes et fais rapport sous
 mon serment d'office que le vingt septième
 Jour de Avril mil huit cent quatre vingt
 quinze entre six et sept heures du P.M.
 J'ai signifié à Mr. le Maire et Mr. les
 Echevins de la Cité de Ste-Henri,
 mentionnés dans le présent avis sur
 double d'icelui d'anta par un
 porteur et laissant de dit double au
 my personnel responsable de leur
 famille et a chacun de leur dom-
 ile.

En fin de quoi J'ai dressé
 et donné le present rapport
 par serment et balon ce qui de droit
 Ste-Henri 29 avril 1845. Isaac Daoust

Constable Spécial

N° 6195

avis d'assemblée
 Spécial du Conseil
 tenu le 29 avril
 1845

CITE DE ST. HENRI.

A. G. Y. Aguirre — Maire, et M. M. Les Echevins
 L. M. Senecae Oline Carlisle Joseph Senecae
 Eugène J. May, A. A. Bernard, A. Delorme, Alfred
 Ledne Willrod Saluckin

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
 Jules Beauchamp, Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
 la Cité de St. Henri qui une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, Mardi, le vingt-troisième
 jour du mois de Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre
 à 3³⁰ heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

- 1^o Question d'un impôt supplémentaire pour
 payé et un autre les débiteurs de ces et échues le 1^{er} mai 1895
 - 2^o Question de Riel Expropriation Rue de Marguerite
 2^o Lettre de West Mount Rue de St. Jean
 - 3^o Lettre de G. Pepin dit Beaulieu père demandant d'être
 Exproprié immédiatement etc
 - 4^o Lettre de J. P. Daves demandant que le rôle de
 perception soit altéré en conséquence de l'Expro-
 priation qui a eu lieu pour la Rue St. Jean
 - 5^o Qu'ordre soit donné au greffier Trésorier de la cité
 de compiler le Rôle de perception dans les cas d'expropriation
 - 7^o Homologation suite parlementaire
 - 8^o Question amende des pages de nuit
- Donné à St. Henri, sous mon seing, ce 29^e jour
 jour d'Avril 1895-

Jules Beauchamp
 Greffier et Trésorier

Nous soussignés acceptons la présente
convocation d'assemblée du conseil pour
le trente avril 1845 - à 7 heures. P. M.
pour être tenue la dite assemblée dans
le bureau de Jeffrey en l'Hotel de Ville
ou la séance donnée par la St Jean Baptiste
Et ceprin

- M. A. Brunant
- Ami Bailly
- L. M. Duvivier
- Alfred Ledue
- Joseph Lerocq
- Guillaume Guay
- A. Delorme
- W. Labrie

N^o 6196
Assemblée spéciale
du conseil tenue
le 30 avril 1845
422

P23/E2,111

Advocates + Barristers

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 212 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 30 Avril 1895

In re No 16823. C. C. M.

La Cité de St Henri vs Alphonse Desjardins

Reçu du Défendeur en
cette cause, la somme de
dix sept piastres & cinq cents
pour frais jusqu'à ce jour,
la dette & intérêts \$ 25.95, de-
vant être payé le premier
Juin prochain 1895

Madame Curin
[Signature]

P23/E2,111

Memorandum:

<p>From Founded 1805. <i>Caledonian Insurance Company</i> LANSING LEWIS, MANAGER. Montreal.</p>	<p style="text-align: right;">1st May 1895</p> <p>To <i>Secretary Treasurer</i> Name: <i>H. Heuric</i></p>
--	---

To 1 year interest on Davidson Mtg.
\$4000 @ 6% _____ \$240.
and interest on arrears _____

Please make cheque payable to Mrs. M. Le Lewis
+ mail it to this office.

M.L.
*referred to
7 May 1895
J.H.*

P23/E2,111

N^o 6198

Lettre de Lansing
 Lewis Re. interest
 sur l'acquisition de
 Cincinnati
 le 1^{er} mai 1898

VRS

1^{er} Mai 1895

Province de Québec, 1^{re} session du Comité des
 Cité de Steeun Sciences du Conseil de la Cité de
 Steeun tenu a Steeun au lieu
 ordinaire de séances du dit Comité
 Mercredi le 1^{er} jour de Mai Mil
 huit cent quatre vingt quinze. Enpre-
 nement à la loi à laquelle assés
 sont présents M. M. L. Echerius N.
 La Roche Résident & M. M. J. Senechal &
 L. M. Senechal formant un quorum
 sous la présidence de M. M. La Roche
 Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité de licence comme suit:-
 Il est résolu et adopté à l'unanimité
 que les licences de magasin d'opium
 impériales soient octroyées comme suit
 M. M. Welfid Robinson N^o 58 Turgeon
 Louis Delorme 215 St Antoine
 Philias Heuand 2050 Jacques
 Eusebe Vincent 1093 St Antoine
 Olivier Decarie au N^o 5 Jacques

Il est résolu et adopté qu'un transfert
 de licence d'auberge soit accordé à
 M^r Joseph Neveu au lieu et place
 de Walter Armstrong au N^o 3616
 Rue Notre Dame.

Il est résolu et adopté qu'un transfert
 de licence d'auberge soit accordé à
 M^r Joseph Delisle Hotele au lieu
 et place de Hubert Giroux au
 N^o 3487 de la rue Notre Dame

la demande de Mr. Pierre Larante
pour transférer sa licence d'au-
berg à un autre endroit est déferé à
plus tard.

La demande d'au-
berg à Mr. Edouard Chevier des Fallois
est déferé à plus tard.
La demande d'au-
berg à Mr. Jacques }
est déferé à plus tard.

L'an N^o 306 de
la loi de Jacques
W. L.
L. H.

Résolu et adopté à unanimité que
la demande d'au-
berg à Mr. Edouard Chevier des Fallois
est déferé à plus tard.

et la séance est levée

(Bourgeois
L. M. Serreval
Asst. Greffier)

Wilfrid Labrieche
Président

extra

N^o 6199
Comité de Licence
Mars 1/1895

P23/E2,111

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary-Treasurer of the Municipality of The City of St. Henri.
Co Stocheloya

Notice is hereby given in accordance with the Statutes in that behalf, that the following is a statement showing the real value of the real estate of this Company in the above Municipality other than the Road and also the actual value of the land occupied by the Road, estimated according to the average value of agricultural land in the locality, and the Company hereby requests you to send me a certified extract from the Valuation Roll, as soon as it has been deposited, of the valuation of the Company's property as it appears on the Roll.

	ROAD.		VALUE.		OTHER THAN ROAD VALUE.		TOTAL.		REMARKS.
	Arps.	Acres	\$	Cts.	Arps.	Acres	\$	Cts.	
							48015.00		
							6111.00		
<u>204-1675-1706</u>							50	4471.00	
								58547.00	

DATED AT MONTREAL,

May 1

1895.

L. J. SEARGEANT,
 General Manager.

By M

P23/E2,111

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary-Treasurer of the Municipality of St Pierre aux Liens
Co. Hochelaga

Notice is hereby given in accordance with the Statutes in that behalf, that the following is a statement showing the real value of the real estate of this Company in the above Municipality other than the Road and also the actual value of the land occupied by the Road, estimated according to the average value of agricultural land in the locality, and the Company hereby requests you to send me a certified extract from the Valuation Roll, as soon as it has been deposited, of the valuation of the Company's property as it appears on the Roll.

	ROAD.		VALUE.		OTHER THAN ROAD VALUE.		TOTAL.		REMARKS.
	Arps.	Perch	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.	
	8	19					819	00	

DATED AT MONTREAL,

W. J. Seargeant

1895-

L. J. SEARGEANT,
General Manager.

By *L. J. Seargeant*

P23/E2,111

N^o 6900

Rapport du grand éme
de l'évaluation suivant
la loi —

le 1^{er} Mars 1885 —